

## Répertoire des fiches action

Avenant n°1 à la CALPAE 2022/2023 pour la période du 1<sup>er</sup>  
juillet 2023 au 31 décembre 2023

## Table des matières

Fiche 1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité.....	3
Fiche 2 : Référent de Parcours.....	9
Fiche 3 : La formation des travailleurs sociaux.....	13
Fiche 4 : Plateforme d'accueil et d'orientation des allocataires RSA .....	17
Fiche 7 : Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande « Jobconnexion ».....	31
Fiche 8 : La mobilité : un enjeu majeur du parcours vers l'activité et l'emploi.....	34
Fiche 9 : Action de parrainage.....	40
Fiche 10 : Conseillers relais entreprises .....	42
Fiche 11 : Engagement citoyen.....	44
Fiche 19 : Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures.....	56
Fiche 18 : Coordination des acteurs – Conseils Locaux de Santé .....	60
Fiche 23 : Création d'une équipe mobile santé précarité .....	62
Fiche 25 : Lutte contre la précarité alimentaire .....	69
Fiche 26 : Jardins solidaires .....	72
Fiche 33 : Enfants exposés aux violences intrafamiliales .....	76
Fiche 34 : Parentalité .....	79
Fiche 35 : Assurer la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.....	82
Fiche 36 : Dispositif Premières Heures.....	84

# Fiche 1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité

Action socle

*Thème de la contractualisation* : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux – Premier accueil social inconditionnel de proximité

*Description de l'action* :

## I. Une écoute attentionnée de la globalité des besoins de chaque alsacien

Le premier accueil social inconditionnel et humain de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

La CeA participe de façon active et importante à l'accueil social de la population sur le territoire au travers des implantations médico-sociales des Centres Médico-sociaux sur le Bas-Rhin, des Espaces Solidarités et Espaces Solidarités Seniors sur le Haut-Rhin. Cet accueil est garanti au travers de différentes modalités : accueil physique, téléphonique, messagerie... Ces structures assurent des missions d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accès aux droits et d'accompagnement dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, de la protection maternelle et infantile, de la promotion de la santé, de la protection des majeurs vulnérables. En tant que service public de proximité, l'intervention sociale mise en œuvre par la CeA porte des valeurs fortes, et tout particulièrement celles de l'accessibilité de l'offre de services, la non-discrimination et l'équité de traitement.

Au premier semestre 2022, sur la base des travaux conduits précédemment de manière différenciée dans les 2 départements, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place les premières actions à l'échelle de l'ensemble de l'Alsace, et notamment :

- une gouvernance à l'échelle alsacienne pour une démarche accueil commune avec les Espaces Solidarités, les Espaces Solidarités Seniors et les Centres Médico-sociaux à travers les territoires.
- une formation « Postures de l'accueil » destinée à l'ensemble des secrétaires médicosociales et agents d'accueil de la Collectivité européenne d'Alsace : les premières sessions de formation ont débuté en mai 2022.

Pour la période de contractualisation allant de juillet 2022 à juin 2023, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite poursuivre ces travaux, en lien avec le projet de Service Public Alsacien, par la mise en place de groupes projets à l'échelle alsacienne pour consolider la convergence par :

- des outils techniques (exemple boîte à outils des nouveaux arrivants) ;

- une communication forte à destination du public et des partenaires passant notamment par une nouvelle dénomination commune de l'ensemble des lieux d'accueil médicosociaux de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- des articulations partenariales renforcées notamment avec les Maisons France Service (rencontres d'interconnaissances, développement de fiches de liaison pour une meilleure coordination des orientations...);
- des articulations partenariales renforcées avec les organismes de sécurité sociale CAF, CPAM, CARSAT, MSA (recensement et quantification des difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux en vue de rencontres avec les représentants des institutions à l'automne 2022).

## **II. Une démarche adaptée à la spécificité de chaque territoire**

### **1/ Bilan de l'Accueil Médico-Social côté 67**

L'Accueil Médico-social (AMS) a été expérimenté puis développé à l'échelle départementale depuis septembre 2021 pour :

- Améliorer la qualité de réponse à l'utilisateur
- Renforcer la démarche d'aller-vers et accompagner à l'autonomie
- Valoriser les professionnels
- Plus-value partenariale
- Observation sociale sur le territoire

Un bilan qualitatif auprès des équipes et auprès du public permettra d'évaluer les points forts et les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'Accueil Médico-Social en territoire. Un déploiement du dispositif à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace sera envisagé en fonction des résultats de ce premier bilan.

### **2/ Déploiement de l'accueil coordonné à l'échelle alsacienne**

Un réseau de partenaires effectuant de l'accueil social a été créé en 2020, comprenant la CAF, Pôle Emploi, 5 CCAS et 1 CIAS, les centres socio-culturels, sur un territoire d'environ 100 000 habitants, piloté par l'UTAMS EMS Nord de la Collectivité européenne d'Alsace. De nombreux outils ont été produits (carnet de liaisons interinstitutionnels) et les relations partenariales travaillées afin d'avoir une meilleure connaissance du rôle de chaque partenaire dans le parcours d'accueil et d'accompagnement du public (tenue à jour de l'outil « plan de dialogue » qui recense les compétences de chaque structure et actions « vis mon job »). Ce réseau permet également d'assurer des formations entrant dans des compétences communes, et de contribuer à une cohésion de réseau.

Cette initiative a vocation à se déployer sur d'autres territoires en complémentarité des articulations avec les Maisons France Services.

### **1/ Structuration de l'accueil inconditionnel au sein des services départementaux dans le 68**

Dans la continuité du travail de diagnostic de la fonction accueil/orientation réalisé auprès des Territoires de Solidarité et du Service Solidarité Senior à l'échelle du Haut-Rhin en 2021, plusieurs ateliers ont réuni une cinquantaine de professionnels des Espaces Solidarités et des Espaces Solidarités

Seniors autour de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité. Ces travaux ont alimenté le 1<sup>er</sup> COPIL accueil alsacien et serviront de base aux groupes projets thématiques qui se lancent (voir supra).

*Date de mise en place de l'action :*

Action existante – en cours

*Durée de l'action :*

Démarrée en 2019, cette démarche se déploie sur toute la durée de la contractualisation.

*Partenaires et co-financeurs :*

Action cofinancée par la CeA et l'Etat.

Cette action est menée en articulation avec les acteurs locaux dans le cadre des partenariats d'action développés en territoire dans le domaine de l'action sociale de proximité avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, MSA, Pôle Emploi, les Maisons France Service, les communes, CCAS, les associations, fédérations, centres sociaux...

*Budget détaillé du second semestre 2023 :*

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p><b>68 dépenses nouvelle CALPAE :</b></p> <p>Financement d'1 poste de travailleur social et de 2 postes de secrétaires médico-sociales dans le but de renforcer la qualité de l'accueil au sein des Territoires de Solidarité (3 postes CDD créés au titre de la CALPAE)</p> <p>Formation des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil : 6 sessions de formation minimum de juillet 2022 à juin 2023 (soit 72 agents).</p> <p><b>68 dépenses valorisées :</b></p> <p>Financement de 3 postes de secrétaires médico-sociale (valorisations de postes pré-existants à la CALPAE).</p> <p>Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	<p><b>110 000 €</b></p>

<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p><b>67 dépenses nouvelle CALPAE :</b> Financement de 5 postes de secrétaires médico-sociales créés au titre de la CALPAE ;</p> <p>Financement d'un poste de chargé d'accueil pour la maison des aînés de Sélestat, créé au titre de la CALPAE ;</p> <p>Formation des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil : 3 sessions de formation minimum de juillet 2022 à juin 2023.</p> <p><b>67 dépenses valorisées :</b></p> <p>Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	<p><b>110 000 €</b></p>
---	-------------------------

<b>Part État : 110 000 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 220 000 €</b>
<b>Part CeA : 110 000 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs**	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023
Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel accessible à moins de 30 minutes en transport	<u>Pour le 68 :</u> 95%	<u>Pour le 68 :</u> 95%	<u>Pour le 68 :</u> 95%	<u>Pour le 68 :</u> 100%	<u>Pour le 68 :</u> 100%	<u>Pour le 68 :</u> 100%
	<u>Pour le 67 :</u> 100%	<u>Pour le 67 :</u> 100%				
Nombre de structures CeA engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	<u>Pour le 68 :</u> 46	<u>Pour le 68 :</u> 46				
	<u>Pour le 67 :</u> 72	<u>Pour le 67 :</u> 72				

Nombre de structures (hors dispositifs CeA) qui sont engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : 5 structures	<u>Pour le 68</u> : 17, soit le nombre de Maisons France Services
	<u>Pour le 67</u> : 0	<u>Pour le 67</u> : 17 structures	<u>Pour le 67</u> : 18 structures	<u>Pour le 67</u> : 22 structures	<u>Pour le 67</u> : 23 structures	<u>Pour le 67</u> : 10 structures EMS nord + 18 Maisons France Service
Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel de la CeA	<p>Les définitions et modalités de comptage des indicateurs vont différer à minima jusqu'en 2023 du fait de l'utilisation de logiciels métiers différents. Un travail de convergence est en cours ; il aura un impact rétroactif sur les séries. A ce stade, aucune comparaison des volumétries 67/68 n'est donc pertinente.</p> <p><u>Définition de l'indicateur 68</u> : nombre d'accueils effectués (physiquement ou par téléphone) par les secrétaires des TDS et S2S en 1<sup>er</sup> niveau. (Note : c'est une donnée d'activité qui révèle le flux, toutefois, une même personne peut être accueillie plusieurs fois sur la période concernée par le comptage).</p> <p><u>Définition de l'indicateur 67</u> : nombre de ménages ayant été accueillis par les travailleurs sociaux dans le cadre d'un entretien.</p> <p><b>Perspectives</b> : les données fournies en 2023 porteront sur le même objet à l'échelle Alsacienne (flux à l'accueil suivant la définition 68 actuelle).</p>					
	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : 203 470 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S)	<u>Pour le 68</u> : 177 208 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S)	<u>Pour le 68</u> : 73 126 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S)	<u>Pour le 68</u> : Estimation préalable des flux d'accueil non disponible
	<u>Pour le 67</u> : 33 400 ménages (UTAMS + ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : 15 999 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : 15 383 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : 16 375 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : 10 265 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : Estimation préalable des flux d'accueil non disponible
Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel *	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND
	<u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 67</u> : ND

\* Les objectifs posés concernent les objectifs internes de la CeA, cette dernière n'ayant pas autorité sur les lieux d'accueil de ses partenaires.

## Fiche 2 : Référent de Parcours

Action socle

*Thème de la contractualisation :* Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de Parcours

*Description de l'action :*

### I. Une démarche innovante

La CeA s'engage à renforcer le déploiement de la démarche de référent de parcours sur le territoire alsacien, notamment en mobilisant les professionnels de ses services (service social polyvalent, PMI, ASE), les acteurs des territoires ainsi que les personnes ou les familles accompagnées.

Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement plus global visant à renforcer les moyens dédiés à la prévention dans les territoires ainsi que la transversalité des interventions afin de mieux prendre en compte les personnes dans leur globalité avec l'ensemble des problématiques qu'elles peuvent rencontrer, et ce au-delà d'une simple approche d'aide par dispositif.

Elle constitue une déclinaison du projet politique de la CeA autour du renforcement de la participation et du pouvoir d'agir des Alsaciennes et Alsaciens.

*Le principe de la démarche :*

La démarche de référent de parcours consiste en un accompagnement qui place la personne au cœur de son projet et aux côtés des professionnels intervenants sociaux.

*Son objectif :*

Il s'agit d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées.

*Sa finalité :*

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui accompagnent cette dernière.

Le référent est désigné par la personne accompagnée parmi les professionnels concernés par son suivi. Il n'a pas vocation à suppléer ces intervenants mais à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers.

La personne accompagnée est placée au centre de la démarche et bénéficie de l'intervention concertée de l'ensemble des professionnels ayant un rôle à jouer dans le traitement de sa situation, en particulier dans le cadre de commissions dans lesquelles elle joue un rôle central.

*Mise en œuvre opérationnelle :*

- L'enjeu du déploiement à l'échelle alsacienne constitue l'opportunité de mettre à plat les outils et pratiques des équipes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour redynamiser la démarche et tendre vers un socle commun harmonisé,

- Un comité de pilotage alsacien de la démarche va être mis en place au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 dans un objectif de convergence des pratiques par la mise en place de groupes de travail sur : la définition partagée, la formation, les instances et dispositifs de contractualisation, les outils communs.
- Une formation commune sera relancée au second semestre 2022 (nouveau cahier des charges entièrement revu à l'aune des besoins exprimés par les cadres et travailleurs sociaux).
- En parallèle, la formation sur le « Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs » qui a démarré en 2022 à destination de tous les travailleurs sociaux et cadres du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, développe de manière complémentaire les enjeux de positionnement des équipes et les compétences préalables à la mise en œuvre effective de la référence de parcours.

## II. Déclinaison opérationnelle territoriale :

### - Territoire 67 :

Le Bas-Rhin a engagé une démarche de généralisation du référent de parcours depuis 2019 sur l'ensemble des bassins de vie (14) de son territoire.

Pour la période de juillet 2022 à juin 2023, il conviendra de mobiliser les équipes autour du « réflexe » référent de parcours à partir des commissions pluridisciplinaires et de réaliser un bilan de la mise en œuvre de la démarche au bout de 3 ans d'expérimentation :

- Déterminer la plus-value pour les personnes accompagnées
- Identifier les freins opérationnels à sa mise en œuvre sur le territoire

Ce bilan alimentera utilement le COPIL alsacien puis les groupes de travail qui seront constitués à l'échelle alsacienne.

### - Territoire 68 :

Le Haut-Rhin expérimente actuellement la démarche « référent de parcours » sur 6 territoires (1/3 des équipes), dans l'optique d'un déploiement à l'ensemble des 18 territoires en 2023. Pour se faire, il sera nécessaire pour la période de juillet 2022 à juin 2023 de :

- Mobiliser les équipes autour du « réflexe » référent de parcours à partir des commissions pluridisciplinaires (famille et sociale notamment),
- Former les professionnels, à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2022, au travers de séminaires d'accompagnement et d'ateliers de perfectionnement des compétences sur l'animation de réunion, la libération de la parole, le parler vrai sans heurter, le développement du pouvoir d'agir...
- Revoir par le biais des groupes de travail qui seront constitués à l'échelle alsacienne le cadrage et l'outillage des professionnels.

*Date de mise en place de l'action :*

La démarche de référent de parcours est expérimentée par la Collectivité européenne d'Alsace depuis 2017 (Bas-Rhin) et 2019 (Haut-Rhin).

*Durée de l'action :*

Poursuite du déploiement de la démarche sur la période de contractualisation.

*Partenaires et co-financeurs :*

Action co-financée par la CeA et par l'Etat.

L'ensemble des partenaires et acteurs du domaine social et médico-social sont mobilisés dans le cadre du déploiement de la démarche (établissements et services médicosociaux, CCAS, communes, associations ...).

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
<p><b>68 dépenses nouvelles CALPAE :</b></p> <p>Financement de 3 postes de cadres créés dans le cadre de la CALPAE 2019 pour l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations.</p> <p>Actions de formations destinées aux professionnels du 68 avec Praxis.</p> <p><b>68 dépenses valorisées :</b></p> <p>Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	<p><b>100 000 €</b></p>
<p><b>67 dépenses nouvelles CALPAE :</b></p> <p>Actions de formations destinées aux professionnels du 67 avec Praxis.</p> <p><b>67 dépenses valorisées :</b></p> <p>Valorisation des postes de cadres (RE) assurant l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations.</p> <p>Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	<p><b>100 000 €</b></p>

Part État : 100 000 €	<b>BUDGET GLOBAL : 200 000 €</b>
Part CeA : 100 000 €	

*Objectifs et progression :*

Indicateur *	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31-05-2022	Résultat attendu en 2023
Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours *	ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> 179	<u>Pour le 68 :</u> 55  <u>Pour le 67 :</u> 232	<u>Pour le 68 :</u> 90  <u>Pour le 67 :</u> ND 8 interventions réalisées à distance, nombre de professionnels impossible à estimer	<u>Pour le 68 :</u> 19  <u>Pour le 67 :</u> 325 intervenants sociaux formés au travers d'interventions faites pour le compte d'autres départements et 81 internes à la CeA	<u>Pour le 67 et le 68 :</u> Les cahiers des charges des 3 modalités travaillées (séminaire d'initiation avec table-ronde, groupes de co-développement, ateliers de perfectionnement) ne sont pas finalisés à cette date. L'effectif cible en dépendra.
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours (nombre de situations)*	ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> 36	<u>Pour le 68 :</u> 40  <u>Pour le 67 :</u> 80	<u>Pour le 68 :</u> 56  <u>Pour le 67 :</u> 48	<u>Pour le 68 :</u> 49  <u>Pour le 67 :</u> 36	<u>Pour le 68 :</u> 60 situations  <u>Pour le 67 :</u> 50 situations

\* Nota : les définitions et modalités de comptage des indicateurs vont différer a minima jusqu'en 2023. Un travail de convergence est en cours ; il aura un impact sur les séries.  
A ce stade, aucune comparaison des volumétries 67/68 n'est donc pertinente.

## Fiche 3 : La formation des travailleurs sociaux

Action socle

*Thème de la contractualisation : la formation*

*Description de l'action :*

L'évolution démographique de la population française, toujours plus âgée, la numérisation du monde, la précarisation grandissante et les nouveaux modèles de liens sociaux transforment en profondeur le travail social.

Ces principales évolutions portent sur les relations avec les usagers et des usagers entre eux, sur les supports de relation à l'autre avec le numérique, sur l'adaptation des pratiques face à un public nouveau, sur l'apparition de nouveaux métiers ou encore de nouvelles formes de pratiques (pair'aidance, aller vers, transformation des places des associations).

Plus que jamais, les professionnels sociaux et médico-sociaux doivent être accompagnés et formés à ces changements.

L'avenant du 12 février 2020 relatif à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se fixe pour objectif de « renforcer et valoriser le travail social comme levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté ».

Ainsi, la stratégie prévoit de mobiliser le levier de la formation des travailleurs sociaux ; un plan de formation est décliné en 6 thématiques prioritaires.

*Objectif :*

Former les travailleurs sociaux dont les pratiques sont en pleine mutation.

*Résultats attendus :*

Evolution des savoir-faire, évolution de la place et du rôle de chacun, nouvelles formes de pratiques professionnelles, nouvelle répartition du travail avec les associations et les professionnels du champ sanitaire.

*Déclinaison opérationnelle 2022-2023 :*

Poursuite des départs en formation initiées à partir de 2020, sur les trois thématiques fléchées par la Collectivité : numérique et travail social, aller-vers, insertion socio-professionnelle.

*Date de mise en place de l'action :*

2020

*Durée de l'action :*

2020-2023

*Partenaires et co-financeurs :*

Co-financeurs : CeA, État.

Prestataires : Mines de Talent, Praxis.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
Formation numérique et travail social Formation au développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectifs Formations continues SI-SPIE pour les nouveaux arrivants 67 Formations initiales au SI-SPIE pour le déploiement 68 Formation des têtes de réseau chez les opérateurs Cycle de conférences en travail social	<b>24 000 €</b>

<b>Part État : 12 000 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 24 000 €</b>
<b>Part CeA : 12 000 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023
Nb de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique				
Numérique	Pour le 68 :  Action non-contractualisée  Pour le 67 :  355 agents formés	<u>Pour le 68 :</u> 0  <u>Pour le 67 :</u> 1	<u>Pour le 68 :</u> 0  <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC  <u>Pour le 67 :</u> NC
Participation des personnes		<u>Pour le 68 :</u> 8  <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 12  <u>Pour le 67 :</u> 13	<u>Pour le 68 :</u> NC  <u>Pour le 67 :</u> NC
Développement social		<u>Pour le 68 :</u> 0  <u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 68 :</u> 0  <u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 68 :</u> NC  <u>Pour le 67 :</u>

		3	0	NC
Aller vers		<u>Pour le 68 :</u> 67 <u>Pour le 67 :</u> 107	<u>Pour le 68 :</u> 46 <u>Pour le 67 :</u> 12	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC
Territoires		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC
Insertion socio-professionnelle		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC
Nb de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique				
Numérique		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 1	<u>Pour le 68 :</u> 22 <u>Pour le 67 :</u> 28	<u>Pour le 68 :</u> 100 <u>Pour le 67 :</u> 200
Participation des personnes	<u>Pour le 68 :</u> Action non-contractualisée	<u>Pour le 68 :</u> 10 <u>Pour le 67 :</u> 68	<u>Pour le 68 :</u> 93 <u>Pour le 67 :</u> 60	<u>Pour le 68 :</u> 100 <u>Pour le 67 :</u> 200
Développement social	<u>Pour le 67 :</u> 121 agents formés	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC
Aller vers		<u>Pour le 68 :</u> 5 <u>Pour le 67 :</u> 6	<u>Pour le 68 :</u> 19 <u>Pour le 67 :</u> 14	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC
Territoires		<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>

		0 <u>Pour le 67 :</u> 0	0 <u>Pour le 67 :</u> 0	NC <u>Pour le 67 :</u> NC
Insertion socio- professionnelle		<u>Pour le 68 :</u> 1 <u>Pour le 67 :</u> 200	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 170 <u>Pour le 67 :</u> NC

## Fiche 4 : Plateforme d'accueil et d'orientation des allocataires RSA

Action socle

*Thème de la contractualisation* : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

*Description de l'action* :

La thématique de l'entrée dans le dispositif rSa et de l'orientation rapide des bénéficiaires vers un référent adapté constitue un enjeu primordial pour les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin depuis de longue date. Des organisations et expérimentations préexistaient lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Il convient aujourd'hui de les faire converger dans le cadre du déploiement du Service Public de l'insertion et de l'Emploi (SPIE) sur tout le territoire alsacien depuis 2021.

A cet égard, la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectifs précis de faire du premier rendez-vous d'accueil et d'orientation un temps fort et structurant :

- en améliorant encore la qualité des éléments recueillis en lien avec les partenaires (Pôle Emploi, missions locales, opérateurs de l'insertion...),
- en re-calibrant et uniformisant sur l'ensemble du territoire le temps d'échange avec le bénéficiaire du rSa au diagnostic,
- en accélérant également la circulation de l'information entre la Caisse d'Allocations Familiales et la CeA portant sur les nouveaux entrants permettant une prise de contact rapide,
- en activant rapidement la mobilisation de l'utilisateur autour de son parcours - en luttant contre le non-recours.

### **Côté Bas-Rhin :**

En 2020, le Département du Bas-Rhin a mis en place une plateforme d'accueil et d'orientation qui permet une orientation rapide (dans le mois) et adaptée des nouveaux bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, vers le parcours d'accompagnement le plus adapté. Cette plateforme portée par un consortium composé de la CAF du Bas-Rhin et du Réseau des Missions Locales du Bas-Rhin s'est mise en place de manière progressive et couvre depuis novembre 2020 l'ensemble du territoire bas-rhinois.

Pour une prise en charge rapide des personnes, lors d'un même rendez-vous d'une heure environ, le BRSA bénéficie :

- d'une phase d'accueil personnalisée : vérification de sa situation administrative et présentation des Droits et devoirs
- d'une phase d'orientation : rédaction d'un premier contrat et orientation vers un référent adapté.

Sur la base d'un volume estimé de 8 000 nouveaux entrants par an, les objectifs de la plateforme sont les suivants :

- Une 1<sup>ère</sup> prise de rendez-vous sous 8 jours ;

- Un 1<sup>er</sup> entretien et une orientation adéquate inférieur à 1 mois ;
- 70 % des nouveaux entrants orientés vers l'activité.

La mise en place d'un portail web (système d'information) facilitant l'accès le suivi du parcours permet une visualisation et un suivi du dossier par les opérateurs en charge de l'accompagnement, par l'utilisateur et par tous les partenaires du territoire. Il propose un accès direct du bénéficiaire du rSa à ses données de parcours (information par SMS, dématérialisation de l'envoi et de la signature du contrat, gestion par événements de l'ensemble des éléments de parcours, reprise d'activités ou d'emploi). Des éléments complémentaires sont apportés dans la fiche idoine du présent rapport.

Après plus d'un an de mise en œuvre sur le territoire bas-rhinois, les résultats constatés sont très positifs et à la hauteur des objectifs fixés. Pour l'année 2021, sur près de 8000 nouveaux entrants, le délai d'orientation moyen est de 30 jours, 20 jours pour le premier rendez-vous.

Depuis juin 2022, le Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA » s'est substitué au consortium pour structurer et pérenniser le dispositif.

#### **Côté Haut-Rhin :**

Deux plateformes d'instruction et d'orientation existent depuis 2011 à Mulhouse (couvrant la ville et sa couronne) et depuis 2016 à Colmar (couvrant la ville, sa couronne et le Val d'argent). Elles permettent une orientation dans un délai moyen relativement court. Ces plateformes sont portées par la CeA et des partenaires du champ de l'insertion, principalement la CAF et les opérateurs externes subventionnés. Elles garantissent l'effectivité d'un parcours dynamique et personnalisé sur tout le territoire haut-rhinois, tourné vers l'activité et l'emploi dès que possible.

Initialement, n'étaient pas couverts les territoires de Saint-Louis, Altkirch, couronne mulhousienne (pour les orientations), Thann et Guebwiller. Ainsi, sur ces territoires, les nouveaux entrants dans le dispositif étaient conviés à un Temps d'Information Collectif et Individuel (TACI) qui regroupait plusieurs dizaines de personnes et qui combinait informations sur les droits et devoirs et rdv d'orientation. Ce RDV de fait assez court (10 minutes) ne permettait pas de faire bénéficier les allocataires d'un rdv de DSP d'une durée satisfaisante et ayant un contenu suffisamment qualitatif.

Dans le cadre de la réponse de la CeA à l'AMI SPIE, les actions suivantes sont en cours d'être mises en place :

- Un renforcement des plateformes d'orientation et d'accueil existantes et leur extension aux territoires qui n'en disposent pas : Thann/Guebwiller, Altkirch/Saint Louis ainsi que l'extension de la domiciliation au territoire de Colmar, déjà présente sur le territoire de Mulhouse.
- Le maintien de la fonction instruction pour les plateformes afin de maintenir un accueil physique et individualisé pour les personnes en grande difficulté ou ayant des situations administratives complexes.
- Déploiement du système d'information à l'ensemble du territoire alsacien.

La convergence des pratiques à l'échelle alsacienne veillera à tenir compte des spécificités et expériences de ces deux territoires.

Dans ce contexte, il est proposé :

- de déployer de manière progressive les plateformes d'accueil et d'orientation sur l'ensemble du territoire alsacien.
- de déployer également le système d'information mis en place dans le Bas-Rhin en 2020. Ce système d'information permet en effet de procéder à une intégration directe des flux de nouveaux entrants de manière à pouvoir convoquer les personnes dans les 15 jours et raccourcir les délais entre l'ouverture de droits et l'orientation du bénéficiaire. L'intégration de ce flux est particulièrement déterminante dans le contexte de montée en puissance de la téléprocédure.
- d'étudier l'opportunité concernant le déploiement, sur le territoire bas-rhinois, d'une offre de plateformes physiques d'instruction et de prise en charge spécifique des bénéficiaires nouveaux entrants dont la situation administrative aura pu être jugée complexe ou difficile par les services instructeurs (personnes hébergées, sans domicile fixe) ou qui ne disposent pas d'une domiciliation postale.
- l'harmonisation des outils de diagnostic socio-professionnel réalisé par les professionnels à l'entrée de chaque bénéficiaire dans le dispositif. Le nouvel outil donnera l'occasion de transmettre une culture commune à l'ensemble des professionnels chargés de l'accueil et de l'orientation des publics.
- l'harmonisation des modalités de travail et d'accompagnement proposées par les professionnels au travers de la mise en œuvre d'un nouveau format pour les contrats d'engagements réciproques.
- une conduite du changement qui permette une acculturation des pratiques professionnelles par des actions d'interconnaissances des professionnels et des modalités de travail de chacun pour converger à terme (exemple : présentation des plateformes 67/68 aux professionnels des deux départements).

*Date de mise en place de l'action :*

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

*Durée de l'action :*

Pluriannuelle.

*Partenaires et co-financeurs :*

CeA, Etat, CAF, Missions Locales (pour ces deux derniers financeurs, il s'agit de contributions en nature telles que des mises à disposition de personnes et locaux).

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

BUDGET	
<u>Pour le 68 :</u>	
<b>Valorisation :</b> - Valorisation des 3 ETP dédiés au fonctionnement des plateformes 68 (224 992,94 €);	<b>340 655,94 €</b>
<b>Nouvelles dépenses :</b> - Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail sur l'extension des plateformes	

<p>d'accueil, le Contrat d'Engagements Réciproques et le déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne (14 413 €);</p> <p>- Mise en œuvre du déploiement des plateformes et renfort via 3,5 ETP créés spécifiquement (3 secrétaires médico-sociales, et 0,5 poste dédié à la domiciliation) : 101 250 €, pris en compte du 01/01 au 30/06/2023.</p>	
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p><b>Valorisation :</b></p> <p>- Jusqu'au 31 décembre 2022, valorisation de 2,5 ETP consacrés à la participation au groupe d'utilisateurs opérationnels pour l'amélioration constante de l'outil informatique (60 009 €). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, valorisation de 0,5 ETP consacrés au groupe de travail sur le Contrat d'Engagement Réciproque et au déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne (14 413 €).</p> <p><b>Nouvelles dépenses :</b></p> <p>- Subvention attribuée au consortium (500 000 €).</p>	<b>574 422 €</b>

<b>Part État : 228 769,5 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 457 539 €</b>
<b>Part CeA : 228 769,5 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 - situation au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de nouveaux entrants	<u>Pour le 68 :</u> 4 827	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 6 284	<u>Pour le 68 :</u> 3 758	<u>Pour le 68 :</u> 1 498	<u>Pour le 68 :</u> 4 800
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 9 000	<u>Pour le 67 :</u> 8 175	<u>Pour le 67 :</u> 8 624	<u>Pour le 67 :</u> 2 991	<u>Pour le 67 :</u> 8 000
Nombre de nouveaux entrants orientés en un mois et moins	<u>Pour le 68 :</u> 961	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND			
	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND

Nombre total de premiers rdv d'accompagnement fixés	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> 9 000	<u>Pour le 68 :</u> 1 258  <u>Pour le 67 :</u> 928	<u>Pour le 68 :</u> 946  <u>Pour le 67 :</u> 8 814	<u>Pour le 68 :</u> 374  <u>Pour le 67 :</u> 2 935	<u>Pour le 68 :</u> 1 100  <u>Pour le 67 :</u> 8 000
Nombre de premiers rdv à 2 semaines ou moins fixés	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre total de premier contrats d'engagement réciproques	<u>Pour le 68 :</u> 1 506  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> 11 752	<u>Pour le 68 :</u> 1 165  <u>Pour le 67 :</u> 924	<u>Pour le 68 :</u> 913  <u>Pour le 67 :</u> 5 463	<u>Pour le 68 :</u> 359  <u>Pour le 67 :</u> 2 164	<u>Pour le 68 :</u> 1 500  <u>Pour le 67 :</u> 5 000
Nombre de premiers contrats d'engagement réciproques dans les deux mois	<u>Pour le 68 :</u> 623  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 800  <u>Pour le 67 :</u> ND

## Fiche 5 : Garantie d'activité

Action socle

*Thème de la contractualisation* : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Garantie d'activité

La qualité de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et de celle de l'offre d'insertion constitue un enjeu fondamental pour la Collectivité européenne d'Alsace qui peut compter sur les expériences en la matière des deux ex-Départements, à savoir :

- La Plateforme job connexion sur le 67 :  
La plateforme Job Coaching vise prioritairement l'accompagnement vers l'activité et l'emploi de bénéficiaires du rSa « soumis à droits et devoirs » dès leur entrée dans le dispositif et identifiés comme disposant d'un potentiel d'« employabilité ». Cette plateforme a été confiée à un consortium porté par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, s'appuyant sur un large spectre d'acteurs locaux (les Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe Geny Intérim, l'association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi, l'URSIEA). Job Coaching propose à son public un accompagnement intensif sur une période de 3 mois à travers un accompagnement individuel et des ateliers collectifs. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching.

L'objectif fixé est d'atteindre l'orientation de 70% des nouveaux entrants vers les opérateurs professionnels, dont 50% vers Job Coaching et sur la base théorique de 8000 nouveaux entrants au sein de la plateforme d'accueil et d'orientation, soit 2 800 accompagnements.

Fin 2021, un calibrage des ressources, adapté aux besoins, a été nécessaire du fait de la volumétrie réelle, en dessous des volumétries initiales qui avaient été surestimées. Le potentiel annuel d'accompagnement est de 2000 situations, en adéquation avec la réalité de l'activité. Cette volumétrie a permis également de répondre à l'augmentation du nombre de foyers allocataires en 2022 en raison des mesures gouvernementales prises en matière de droit au chômage et d'autre part d'ouvrir les orientations, au-delà des nouveaux entrants, à des bénéficiaires légèrement plus anciens (années 2019/2020) pour qui les professionnels de terrain estiment qu'une orientation vers Job coaching serait particulièrement adaptée.

S'agissant des résultats, les éléments concernant le bilan de l'année 2021 sont les suivants : Sur 1 931 personnes orientées vers la plateforme, 1 642 ont donné lieu à un coaching (289 n'ont pas été accompagnées en raison d'une nécessité de réorientation, d'un changement de situation ou d'une absence de mobilisation du bénéficiaire conduisant à proposer la sortie administrative du dispositif). Sur les 1 642 personnes accompagnés, 788 ont retrouvé une activité ou un emploi à l'issue du dispositif Job Coaching, soit un taux de reprise d'activité ou d'emploi de près de 48%.

- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion sur le 68 :  
Le Département du Haut-Rhin déploie depuis longtemps, une palette diversifiée d'offres d'accompagnement à destination des bénéficiaires du rSa. Cette offre se concrétise chaque

année par la publication d'un appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à destination des bénéficiaires du rSa qui se décline sous forme d'items (accompagnement social, socioprofessionnel, soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, etc).

Ce document cadre permet de recueillir les propositions d'actions des structures partenaires qui se positionnent sur un ou plusieurs items en toute connaissance des attendus du Département en matière de modalités d'intervention.

- L'accompagnement global avec Pôle emploi sur les 2 Départements :  
L'accompagnement global illustre l'importance du partenariat privilégié entre la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle Emploi pour une action complémentaire et coordonnée au service de l'emploi des plus fragiles.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, les objectifs en termes de nombre d'entrées ont été atteints à 83 % : ce sont 2 727 demandeurs d'emploi, dont 1 572 bénéficiaire du rSa, qui ont pu intégrer l'accompagnement global à l'échelle Alsace. L'organisation du dispositif a été adaptée pour assurer la continuité des services et répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises, des solutions ont été proposées pour développer les orientations et accompagner les bénéficiaires. De plus, l'année 2020 a vu un renforcement et une fluidification des relations entre les services des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Pôle Emploi.

#### *Description de l'action :*

En 2022, la Collectivité s'est attachée à faire converger et rénover le cadre d'intervention des opérateurs de l'insertion, à travers la définition d'axes opérationnels traduits dans un **appel à projets** à destination des référents rSa :

- Une prise en charge la plus rapide possible dès l'entrée dans le dispositif
- Le principe du « dites-le nous une fois » et le dossier unique d'insertion
- Le juste droit
- L'activité et l'emploi d'abord et pour tous
- La territorialisation de la politique d'insertion et emploi

L'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi a pour objectif de permettre la mise en œuvre en proximité d'une offre d'accompagnement adaptée, diversifiée et innovante, facilitant leur retour à l'activité et à l'emploi, devant répondre à l'évolution des besoins (quantitatifs et qualitatifs) constatée par les professionnels de terrain dans le cadre des crédits budgétaires qui sont votés chaque année par la Collectivité européenne d'Alsace.

L'appel à projet s'inscrit dorénavant dans une logique d'objectifs de moyens et de résultats : cadrage de la taille des portefeuilles, de la fréquence des rendez-vous, du nombre de sorties positives à réaliser, etc. L'accent a aussi été mis sur l'outillage des opérateurs afin qu'ils puissent réaliser les accompagnements dans les meilleures conditions.

In fine, l'appel à projets a permis d'augmenter l'offre de places de 1 769 places pour un volume global de 16 555 places financées.

En parallèle, s'est poursuivie en 2022 l'expérimentation de la **plateforme Job Coaching** sur le Bas-Rhin, issue de la première contractualisation SPIE bas-rhinois en 2019. Cette expérimentation qui est une traduction de l'objectif « emploi d'abord » repose sur une logique d'identification des potentialités des bénéficiaires du rSa, plutôt que de freins et s'inscrit dans un objectif d'orientation vers l'emploi à hauteur de 70 % des nouveaux entrants.

L'expérimentation étant concluante, le dispositif a vocation à être consolidé et il s'agit de stabiliser la plateforme en créant une structure qui permettra la mise en œuvre du dispositif, d'abord sur le territoire bas-rhinois puis à l'échelle alsacienne. Tout comme pour la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa (PF1), la création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) est privilégiée par la CeA.

A noter aussi qu'un **item** largement inspiré de cette plateforme a été intégré au nouvel appel à projets 2022 sous l'appellation « **Accompagnement professionnel +** » **de type coaching emploi**. L'enjeu est de tenter d'essaimer l'expérience sur toute l'Alsace pour avoir une offre qualitative et équitable.

En complément, la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle Emploi ont souhaité poursuivre et renforcer leur partenariat dans le cadre de l'accompagnement global. A ce titre, une nouvelle convention « Convention de coordination entre la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle Emploi pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels et mise en place de l'accompagnement global » avec Pôle emploi est mise en œuvre du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2024, à l'échelle du territoire Alsacien.

En 2022 la Collectivité a subventionné à hauteur de 170 662 € deux opérateurs bas-rhinois en charge de l'accompagnement global. Dans le Haut-Rhin cette mission est assumée à la fois par les travailleurs sociaux de la Collectivité et deux opérateurs subventionnés à hauteur de 129 218,91 €.

*Date de mise en place de l'action :*

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

*Durée de l'action :*

Pluriannuelle.

*Partenaires et co-financeurs :*

CeA, Etat.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>
---------------

<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p><b>Valorisation :</b> Subventions aux opérateurs de l’insertion pour le financement de places d’accompagnement d’insertion socio-professionnelle et professionnelle dans le cadre de l’appel à projets annuel (224 992,94 €).</p> <p>4 ETP de garants de parcours (92 000 €).</p> <p>1 ETP de chargé de mission offre d’insertion favorisant une meilleure connaissance, une meilleure lisibilité et la complémentarité de notre offre (30 000 €)</p> <p>1 ETP pour l’animation du consortium SPIE (22 500 €).</p>	<p><b>662 946 €</b></p>
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p><b>Nouvelle dépense :</b> Subvention au consortium SPIE.</p>	

<b>Part État : 331 743 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 662 946 €</b>
<b>Part CeA : 331 743 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023	Commentaires
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d’activité hors accompagnement global	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 124	<u>Pour le 68 :</u> 881	<u>Pour le 68 :</u> 515	<u>Pour le 68 :</u> 900	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 803	<u>Pour le 67 :</u> 808	<u>Pour le 67 :</u> 1 931	<u>Pour le 67 :</u> 675	<u>Pour le 67 :</u> 2 000	

Nb de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (hors AGLO)	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 8 502	<u>Pour le 68 :</u> 5 645	<u>Pour le 68 :</u> 4 322	<u>Pour le 68 :</u> 5 000	<p><u>Pour le 68</u> L'indicateur pris en compte est le nombre d'accompagnements hors Accompagnements Global et sociaux</p> <p><u>Pour le 67 :</u> Le premier indicateur est le nombre des accompagnements de la PF2/Job coaching. Le second indicateur est le nombre de places d'accompagnement hors Accompagnement Global et sociaux pour se rapprocher des modalités de calcul du 68. A noter qu'il ne sera toutefois pas possible d'extraire cet indicateur sur une période précise, le système d'information ne permettant qu'une extraction au moment T. D'autre part cet indicateur supplémentaire ne permettra pas une comparaison entre 2023 et les années précédentes. Enfin les modalités de calculs des indicateurs ne sont pas encore convergées entre le 67 et le 68.</p>
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 414	<u>Pour le 67 :</u> 524	<u>Pour le 67 :</u> 423	<p><u>Pour le 67 :</u> 1 000 pour Jobcoaching</p> <p>Nombre total d'accompagnements disponibles : 6 000</p>	

Nb de bénéficiaires orientés vers l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 152	<u>Pour le 68 :</u> 867	<u>Pour le 68 :</u> 296	<u>Pour le 68 :</u> 900	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 829	<u>Pour le 67 :</u> 832	<u>Pour le 67 :</u> 941	<u>Pour le 67 :</u> 800	
Nb de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 557	<u>Pour le 68 :</u> 1 034	<u>Pour le 68 :</u> 768	<u>Pour le 68 :</u> 1 000	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 801	<u>Pour le 67 :</u> 1 301	<u>Pour le 67 :</u> 496	<u>Pour le 67 :</u> 1 300	
Nb de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> 56	<u>Pour le 68 :</u> 70	<u>Pour le 68 :</u> 78	<u>Pour le 68 :</u> 88	<u>Pour le 68 :</u> 48	<u>Pour le 68 :</u> 70	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 80	<u>Pour le 67 :</u> 80	<u>Pour le 67 :</u> 96	<u>Pour le 67 :</u> 70	<u>Pour le 67 :</u> 70	
Délai moyen de démarrage de l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 24	<u>Pour le 68 :</u> 26	<u>Pour le 68 :</u> 26	<u>Pour le 68 :</u> Tendre vers 3 semaines	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 22 jours	<u>Pour le 67 :</u> 28 jours	<u>Pour le 67 :</u> 28 jours	<u>Pour le 67 :</u> Tendre vers 3 semaines	

## Fiche 6 : Le dossier unique d'insertion

Action socle

*Thème de la contractualisation* : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

*Description de l'action* :

En fin d'année 2019, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière d'emploi et d'insertion. Celle-ci s'est concrétisée notamment par la mise en place du « circuit court de l'emploi » dans le cadre du service public de l'insertion (SPI) se décline, dès 2019, autour de plusieurs mesures phares décrites dans les fiches « Plateforme d'accueil et d'orientation » et « Garantie d'activité ».

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin a mis en place de nouveaux leviers et outils et en particulier **un nouveau système d'information** permettant un suivi et un pilotage fin des parcours des bénéficiaires du RSA. Ce nouveau Système d'information a pour principaux objectifs de :

- Faciliter le partage de l'information entre les intervenants de l'insertion par une connaissance en temps réel de la situation complète du bénéficiaire accompagné (Dossier Unique Insertion) ;
- Réduire fortement les délais de déclenchement des actions d'insertion : rédaction et validation immédiate des CER, prise de rendez-vous en direct avec le bénéficiaire pour les actions d'insertion à mettre en œuvre ;
- Accélérer le parcours des bénéficiaires, tout en garantissant l'absence de rupture dans celui-ci (coordination de parcours), et ainsi limiter le risque de démobilitation.

*Public cible* :

Tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs

Tous les référents d'accompagnement concernés (internes et opérateurs externes)

Dans le cadre de la réponse au second appel à manifestation d'intérêt SPIE de l'Etat au printemps 2021, ce système d'information va être déployé, dès 2023 à l'ensemble du territoire alsacien. En amont de cette mise en place, un travail important d'harmonisation des pratiques et d'accompagnement au changement va être mené.

*Durée de l'action* :

Pluriannuelle.

*Partenaires et co-financeurs* :

Co-financeurs : CeA et État

Prestataires : services internes de la CeA et Neolink (NéoGestion)

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

<b>BUDGET</b>	
<p><u>Pour le 68 :</u>  <b>Nouvelles dépenses :</b>            À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) à hauteur de <b>28 168,75 €</b>.  <b>Valorisation :</b>            Liée au développement informatique sur les missions de Chef de projet et référent applicatif, qui sont maintenant logiquement axées sur le déploiement du système d'information 68 (Dossier Unique d'Insertion 68) à hauteur de <b>45 742 €</b> du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023.</p>	
<p><u>Pour le 67 :</u>  <b>Valorisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liée au déploiement et à l'évolution de Job Connexion du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022 à hauteur de <b>88 237 €</b>.</li> <li>- Liée au déploiement et à l'évolution de Job connexion du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023 à hauteur de <b>42 494 €</b>.</li> </ul> <p><b>Total de 130 731 €</b></p> <p><b>Nouvelles dépenses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand)</li> <li>- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand)</li> </ul> <p><b>Total de 104 626,9 €</b></p>	<p><b>154 634 €</b></p>

Part État = 77 317 €	<b>BUDGET GLOBAL = 154 634 €</b>
Part CeA = 77 317 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 (au 31/05/22)	Objectif à atteindre
Nouveaux entrants bénéficiaires du RSA	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u> 8 175	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u> 8 264	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u> 2 991	<u>Pour le 68 :</u> 4 800  <u>Pour le 67 :</u> 8 000
Nombre de nouveaux entrants disposant d'un dossier unique d'insertion	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u> ND (outil en construction)	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u> 6 324	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u> 2 991	<u>Pour le 68 :</u> 4 800  <u>Pour le 67 :</u> 8 000

## Fiche 7 : Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande « Jobconnexion »

*Action socle*

*Thème de la contractualisation* : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

### *Description de l'action :*

La Collectivité européenne d'Alsace a développé une politique volontariste en matière d'insertion, d'accès ou de retour à l'emploi et de maintien dans l'activité du bénéficiaire du RSA (BRSA) en construisant une offre d'insertion sociale et professionnelle à la fois progressive et étoffée par le travail d'une équipe de conseillers emploi dédiée.

La plateforme « Jobconnexion » déployée sur le territoire bas-rhinois dès 2020 permet, outre le suivi du parcours du bénéficiaire du rSa (cf. fiche idouane), de faciliter les démarches de recrutement des employeurs en proposant des candidats, bénéficiaires du RSA, sélectionnés automatiquement dès la publication des offres d'emploi.

La plateforme permet notamment de :

- Recenser les offres d'emploi disponibles sur un bassin d'activités et identifier les profils des bénéficiaires du RSA correspondants,
- Proposer aux BRSA un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'activité et/ou d'emploi, basé sur le savoir-faire développé et l'expertise sectorielle des conseillers emploi du territoire,
- Apporter des réponses concrètes aux prérequis nécessaires à la recherche d'emploi et à la prise de poste (formation, mobilité, garde d'enfants...),
- Répondre aux besoins des entreprises du territoire,
- Simplifier les démarches et garantir l'intégration des recrutés au sein des entreprises via un accompagnement dédié par une équipe de la CeA.

654 candidatures ont été effectuées via la plateforme par des bénéficiaires du RSA en 2022 (donnée au 04/08/22) et 6 682 candidatures ont été effectuées depuis l'ouverture de la plateforme.

3318 offres d'emploi (3517 postes proposés) sont présentes sur la plateforme en août 2022. Les domaines d'activité les plus représentés sont les suivants :

- Services à la personne et à la collectivité : 857
- Commerce, Vente et Grande distribution : 700
- Transport et Logistique : 616
- Hôtellerie-Restauration, Tourisme, Loisirs et Animation : 342

La plateforme « Jobconnexion » est actuellement opérationnelle sur le territoire bas-rhinois. Un des enjeux de l'AMI SPIE CeA sera de déployer l'outil à l'ensemble du territoire alsacien tout en continuant à améliorer l'outil existant.

*Date de mise en place de l'action :*

Lancement du site : mai 2019.

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

*Durée de l'action :*

Pluriannuelle.

*Partenaires et co-financeurs :*

Co-financeurs : CeA, État.

Prestataire : Néolink.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

BUDGET	
<u>Pour le 68 :</u> <b>Nouvelles dépenses :</b> A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob)	0 €
<u>Pour le 67 :</u> <b>Nouvelles dépenses :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néojob)</li><li>- A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob)</li></ul>	

<b>Part État : 0 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 0 €</b>
<b>Part CeA : 0 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 (Situation au 04/08/22)	Résultat attendu en 2023
Nombre de BRSA inscrits	1 173	1 173	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 68 :</u> 4 800  <u>Pour le 67 :</u> 8 000

			Au 04.08.22 : 4364 BRSA avec un compte actif (cumulé)  Sur 2022 : 706 BRSA se sont inscrits avec compte actif	
Nombre d'offres d'emploi publiées	345	452	<u>Pour le 68 :</u>  Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u>  8 837 *	<u>Pour le 68 :</u>  ND  <u>Pour le 67 :</u>  ND
Nombre de postes proposés	857	768	<u>Pour le 68 :</u>  Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u>  8 850 *	<u>Pour le 68 :</u>  ND  <u>Pour le 67 :</u>  ND
Nombre de retours à l'emploi via la plateforme	84	308	<u>Pour le 68 :</u>  Non mis en œuvre  <u>Pour le 67 :</u>  200 **	<u>Pour le 68 :</u>  ND  <u>Pour le 67 :</u>  ND

\* chiffre cumulé sur 2022 et forte hausse dû au partenariat avec pôle emploi

\*\* chiffre représentant les BRSA ayant validé un CV sur Jobconnexion sortis du dispositif  
durant l'année

## Fiche 8 : La mobilité : un enjeu majeur du parcours vers l'activité et l'emploi

*Action socle*

*Thème de la contractualisation : Insertion des allocataires du RSA*

*Description de l'action :*

*Contexte : de multiples actions pour lever les freins liés à la mobilité*

L'enjeu de l'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou anciens territoires industriels en déprise, zones blanches d'offre de mobilité inclusive. On estime en effet que 20 % de la population active rencontre des difficultés à se déplacer en France. Concernant les bénéficiaires du rSa, la difficulté de mobilité est un des freins les plus cités (dans 40 % des situations). Elle dépend de leur capacité à se déplacer : que ce soit pour participer à un atelier de mobilisation, un entretien d'embauche, suivre une formation ou occuper une activité. La mobilité constitue de ce fait un objectif majeur pour la reprise d'emploi.

Les difficultés rencontrées sont à la fois économiques, matérielles (manque de moyens de locomotion, (42 % d'entre eux n'ont par exemple pas de permis ou de voiture), cognitives (accès au permis de conduire, capacité à se repérer sur un plan...) et psychosociales (avoir confiance dans sa capacité à se déplacer). Parallèlement, une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

En matière de mobilité, la démarche globale portée par la CeA s'appuie sur une pratique professionnelle et un réseau déjà bien ancrés et identifiés sur les territoires.

- **Une offre mobilité, incluant des aides volontaristes de la collectivité et des actions supplémentaires mises en œuvre dans le cadre de la stratégie pauvreté**

Depuis 2015 dans le Bas-Rhin et 2019 dans le Haut-Rhin, l'instauration d'une aide départementale à la mobilité pour les bénéficiaires du rSa a été mise en œuvre afin de faciliter le retour vers l'emploi, en complément des aides à la mobilité déjà mises en place par de nombreux acteurs comme Pôle emploi, la Région, les communes et l'Etat notamment. Un financement de 350 000 € est mobilisé à cet effet à l'échelle de la CeA (230 000 € dans le Bas-Rhin et 120 000 € dans le Haut-Rhin).

Une démarche de convergence est engagée au travers de groupes de travail pour que l'ADIM – Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (68) et l'ADE – Aide Départementale à l'Emploi (67) deviennent un seul dispositif CeA. Les propositions du groupe de travail piloté par le Service de Pilotage de l'Offre d'Insertion et de l'Accès à l'Emploi sont attendues pour septembre 2022.

Ces dispositifs volontaristes ont été renforcés par des actions complémentaires créées dans le cadre des premières conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Dans le Haut-Rhin, une action de sensibilisation des professionnels accompagnant les bénéficiaires du rSa aux questions de mobilité a été mise en place par l'intermédiaire de l'association Mobilité Mod'Emploi à compter de 2019. Cette action a permis la constitution et l'animation d'un réseau de professionnels pour permettre les échanges d'expériences et de connaissances sur la thématique de la mobilité. La mobilité étant un frein majeur à l'accès à l'emploi, l'objectif est de doter tous les référents des outils pour conduire un diagnostic mobilité et être force de proposition auprès des bénéficiaires rSa.

Des diagnostics individuels mobilité sont venus compléter l'offre existante à compter de 2021.

Dans le Haut-Rhin, ces diagnostics visent à proposer des solutions de mobilité aux bénéficiaires du rSa qui se situent sur des territoires sous-dotés en solutions de mobilité, très souvent dans des secteurs ruraux. L'action est portée par trois opérateurs :

- Mobilité Mod'Emploi, implanté à Vieux-Thann,
- Mobilité pour l'Emploi, situé à Mulhouse,
- Manne Emploi, opérateur situé à Colmar.

Le budget total permettra en 2022/2023 la réalisation de 52 diagnostics, chaque diagnostic étant financé à hauteur de 500 €.

Dans le Bas-Rhin, ces diagnostics, portés par Wimoov, ont été concentrés sur le territoire de la Vallée de la Bruche et du bassin d'emploi de Sélestat, qui expérimente la démarche « Emploi pour tous » visant à promouvoir les potentiels et l'employabilité des bénéficiaires du rSa. Le budget total permettra en 2022/2023 la réalisation de 109 diagnostics, chaque diagnostic étant financé à hauteur de 500 €.

- **La prise en compte de l'enjeu mobilité par les professionnels de la collectivité, les référents et les opérateurs**

Le lancement de la logique poursuivie par le SPIE au plan national puis local a entraîné un changement de paradigme chez les professionnels, dont l'accompagnement inclut désormais - et de plus en plus préventivement - l'enjeu de la mobilité. Cette thématique fait par ailleurs l'objet d'une sensibilisation spécifique au travers de la formation aux nouveaux outils relatifs à la mise en œuvre du SPIE (système d'information et nouvelles instances d'accompagnement des parcours des bénéficiaires du rSa notamment).

- **Une pratique partenariale ancrée dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin**

**Une offre partenariale dédiée à l'insertion** est développée avec les opérateurs présents sur le territoire de la CeA. Cette offre s'organise désormais dans le cadre de l'appel à projets 2022 pour la mise en œuvre de la politique d'insertion. Lancé le 7 décembre 2021, ce dernier redéfinit les exigences de la CeA vis-à-vis des professionnels assurant l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et manifeste avec précision le cadre d'intervention attendu pour chaque nature d'accompagnement.

Cette offre s'appuie en outre sur une exceptionnelle réactivité des partenaires, qui permet à la Collectivité de construire et d'adapter de nouveaux dispositifs à destination de ses publics les plus fragiles.

Dans le Bas-Rhin :

- L'association **Mobilex** développe au travers de cet appel à projets insertion des actions concernant :
  - Le pouvoir bouger (location de véhicules; micro transport collectif),
  - Le savoir bouger (conseil en mobilité : diagnostics, ateliers et accompagnement mobilité; animation territoriale et ingénierie-développement, forums, projets partenariaux pour la création de nouveaux services).
  - Ainsi qu'un chantier d'insertion ayant pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, en développant des activités ayant un caractère d'utilité sociale.
- L'association **Wimoov** a été retenue en 2022 pour réaliser des diagnostics mobilité individuels et ainsi optimiser les parcours d'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

Dans le Haut-Rhin :

- L'association **Mobilité pour l'Emploi** propose sur le bassin mulhousien le dispositif « un permis pour l'Emploi », une auto-école sociale, ainsi qu'une formation à la conduite automobile et à la sécurité routière jusqu'au permis de conduire (taux de réussite de 72% à la première présentation).

Elle porte également des ateliers mobilité (autonomie des personnes dans leurs déplacements, mieux connaître l'offre de déplacement, gérer les coûts, l'espace et le temps de leur mobilité), ainsi que la location de cyclo-moteurs et de voitures aux personnes en insertion.

Enfin, l'association a été retenue en 2021 pour réaliser des diagnostics mobilité, et ainsi optimiser les parcours d'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

- L'association **Réagir** propose un atelier Code de la route « Itinéraire 68 » pour une première étape vers la mobilité : permettre aux BrSa d'obtenir l'examen du code de la route. Cette action concerne des bénéficiaires rSa accompagnés par l'association ou d'autres partenaires mulhousiens.

- L'association **Manne Emploi** propose l'action « Carnets de route » sur Colmar. Il s'agit d'un projet d'éducation à la mobilité citoyenne et de conduite supervisée.
- Enfin, la Collectivité s'engage au travers du **groupe-projet DYNAMO** sur Mulhouse avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, la DDETSPP, Pôle Emploi, la fondation MACIF, ALEOS, Mobilité pour l'emploi et de la Région Grand Est notamment. Le projet actuellement en cours d'élaboration porte sur la création d'un garage solidaire sur le secteur mulhousien.

*L'ambition de la Collectivité : porter le développement de nouvelles plateformes de mobilité inclusive à compter de 2023*

La CeA porte un projet de mobilité inclusive autour de trois objectifs majeurs : la **promotion d'une mobilité adaptée et accessible aux besoins des bénéficiaires du rSa**, le **conseil en mobilité** dans des espaces ruraux et périurbains et **l'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers une mobilité autonome et durable**.

Pour ce faire, la politique poursuivie par la CeA se déclinera de la façon suivante :

- d'une part, le développement de plateformes de mobilité inclusive ;
- d'autre part, dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (plateforme d'accueil et d'orientation/plateforme Job Coaching), l'orientation systématique des personnes vers ces plateformes dès qu'une difficulté relative à la mobilité est identifiée comme obstacle au parcours d'insertion.

La création de ces plateformes (comme lieux d'accueil) permettra de proposer un bilan et un accompagnement à la levée des freins ainsi que des solutions de mobilité.

Au travers d'une approche basée sur le diagnostic, l'orientation, le suivi et l'évaluation, la plateforme facilitera l'accès des plus fragiles à une mobilité plus autonome.

En complément de sa mission de coordination, d'information et d'accompagnement, la plateforme pourra proposer des solutions de mobilité lorsque des besoins non couverts sont recensés (pédagogiques, techniques, matérielles, voire financières). Ces actions seront innovantes par exemple par la mise en œuvre de bilans de compétences en mobilité (le savoir-bouger, le pouvoir-bouger...).

Un appel à projet sera publié en ce sens à la fin du second semestre 2022, à l'échelle de la CeA, de sorte que tous les bénéficiaires du rSa puissent bénéficier d'actions qui mettent en œuvre un véritable parcours d'accompagnement à la mobilité. L'objectif est de faciliter et assurer leur mobilité sur l'ensemble de l'Alsace, voire sur les territoires transfrontaliers, lutter contre l'isolement géographique et faciliter l'accès à l'activité.

En parallèle et en complément des mesures spécifiques pour l'acquisition de véhicules propres, le déploiement de solutions de mobilité (démarche de structuration de filières de mobilité solidaire dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, soutien aux garages et auto-écoles solidaires, déploiement du micro-crédit solidaire « tous véhicules », actions d'immersions professionnelles à distance du domicile) pourra être proposé.

*Nota : Bien que le projet politique soit unique à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, la convergence des dispositifs préexistants dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin est en cours et nécessite de conserver deux déclinaisons territoriales qui seront amenées à évoluer rapidement vers un dispositif unique.*

*Date de mise en place de l'action :*

En continu depuis 2019.

*Durée de l'action :*

Actions récurrentes.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
<p><u>Pour le 68 :</u>            - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) – 125 000 €            - Subventions aux opérateurs Mobilité – 85 934 €            - Diagnostics mobilité individuels – 26 000 €  <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA. Crédits répartis entre les associations partenaires en fonction d'un nombre de diagnostics à déterminer selon les besoins du territoire (Mobilité Mod'Emploi à Vieux-Thann, Mobilité pour l'Emploi à Mulhouse et Manne Emploi à Colmar)</i></p>	<b>141 867 €</b>
<p><u>Pour le 67 :</u>            - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) – 125 000 €            - Subventions aux opérateurs Mobilité – 47 880 €            - Diagnostics mobilité individuels – 54 500 €  <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA.</i></p>	
<p><b>Part État : 70 934 €</b></p>	<b>BUDGET GLOBAL : 141 867 €</b>
<p><b>Part CeA : 70 934 €</b></p>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – au 30/06/2022	Résultat attendu en 2023
Nb d'opérateurs réalisant les diagnostics individuels	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 3</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 1</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 3</p> <p><u>Pour le 67 :</u> Non défini</p>
Montant global versé	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 13 000 €</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 54 500 €</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 25 500 €</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 54 500 €</p>
Nombre total de prescriptions de diagnostics individuels	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 24</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 101</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 52</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 109</p>
Nombre total de diagnostics individuels réalisés	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 24</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 42</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 51</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 109</p>
Nombre de bénéficiaires ayant obtenu une aide individuelle à la mobilité	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 162</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 194</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>

## Fiche 9 : Action de parrainage

Action socle

*Thème de la contractualisation* : insertion des allocataires du rSa

### *Description de l'action :*

Initiée dans le Haut-Rhin en 2019, dans un contexte économique relativement favorable, cette action garde toute sa pertinence dans une période où se font ressentir les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. Le parrainage apparaît comme un moyen d'action pertinent pour faciliter le retour à l'emploi de publics rencontrant des difficultés d'insertion.

Concrètement, il s'agit de la mise en œuvre d'une action de parrainage de bénéficiaires du rSa par des cadres d'entreprises partenaires du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI). Ce travail en réseau de proximité doit permettre de faire se rencontrer des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail et des employeurs volontaires et bénévoles. C'est un engagement sociétal « gagnant-gagnant ».

Grace à l'appui régulier et en proximité d'un parrain et en regard de l'engagement de la personne parrainée à s'inscrire durablement dans la mécanique de ce binôme, cet accompagnement atypique doit permettre une sortie à l'emploi.

Cette action qui a fait ses preuves pourra être déployée sur tout le territoire alsacien, sous réserve de trouver un porteur d'action en capacité de mobiliser des cadres dirigeants et constituer un réseau d'entreprises.

### *Date de mise en place de l'action :*

Septembre 2019.

### *Durée de l'action :*

2019 et reconduction jusqu'en 2023.

### *Partenaires et co-financeurs :*

Cofinancement CeA et Etat.

### *Budget détaillé sur le second semestre 2023:*

BUDGET	
Financement du CREPI pour l'expérimentation du parrainage de 50 bénéficiaires du rSa en année pleine, du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.	<b>13 910 €</b>

<b>Part État : 6 955 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 13 910 €</b>
<b>Part CeA : 6 955 €</b>	

*Objectifs et progression :*

<b>Indicateurs</b>	<b>Situation au 31-12-2018</b>	<b>Résultat atteint en 2019</b>	<b>Résultat atteint en 2020</b>	<b>Résultat atteint en 2021</b>	<b>Résultat atteint en 2022</b>	<b>Résultat attendu en 2023</b>
Taux de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi/formation	ND*	70%	88 %	70 %	ND	70 %

\* non disponible

## Fiche 10 : Conseillers relais entreprises

Action socle

*Thème de la contractualisation* : Insertion des allocataires du rSa

*Description de l'action* :

L'emploi constitue l'une des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, cinq postes de conseillers relais-entreprises ont été créés dans le Haut-Rhin en appui aux employeurs locaux qui sont en recherche de main d'œuvre et rencontrent des difficultés chroniques à pourvoir les postes vacants.

Les conseillers relais-entreprises apportent un conseil en matière de ressources humaines aux entreprises (échange sur les besoins et sur les compétences requises, définition du profil de poste, mobilisation des prestations existantes), relayent les profils recherchés pour proposer des candidats, bénéficiaires du rSa, pré-sélectionnés dans les portefeuilles des référents.

En contact permanent avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa, les conseillers relais-entreprises sont au fait des particularités de ce public. Pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du rSa et optimiser les mises en relation, ils peuvent sensibiliser et faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, et ainsi faire coïncider la demande et l'offre d'emploi.

Ils favorisent le maintien à l'emploi des personnes recrutées - par une assistance personnalisée - au cours des 6 premiers mois suivants la prise de poste, à la demande de l'employeur ou celle du salarié.

Ils sont basés au sein des structures assurant le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du rSa : Aléos, le Ciarem (2 postes), Contact Plus et Réagir.

Une logique similaire de contact et de liens renforcés avec les entreprises est poursuivie dans le Bas-Rhin, territoire sur lequel la CeA dispose de plusieurs équipes emploi dont le financement est assuré par le Fonds Social Européen. Ces équipes permettent de développer le partenariat avec le secteur économique local et de trouver de nouveaux débouchés pour favoriser l'emploi des bénéficiaires du rSa en proximité.

*Date de mise en place de l'action* :

Septembre 2019.

*Durée de l'action* :

Sur la durée de la contractualisation.

*Partenaires et co-financeurs :*  
Cofinancement CeA et Etat.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
- Subvention à Aléos : 56 000 € - Subvention au Ciarem : 112 000 € - Subvention à Contact Plus : 56 000 € - Subvention à Réagir : 56 000 €	<b>140 000 €</b>

<b>Part État : 70 000 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 140 000 €</b>
<b>Part CeA : 70 000 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs	Situation au 31-12- 2018	Résultat en 2019	Résultat en 2020	Résultat en 2021	Résultat en 2022 – au 31-05-2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de contacts entreprises	ND*	100 (soit 50 par CRE)	140	228	ND	400

\* non disponible

## Fiche 11 : Engagement citoyen

Action socle

*Thème de la contractualisation* : Insertion des bénéficiaires du rSa.

De longue date, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fait de l'engagement citoyen un axe fort de leur politique d'insertion. Aujourd'hui, l'engagement citoyen s'inscrit pleinement dans le Service Public de l'Insertion vers l'Emploi Alsacien au travers de ses appels à projets et de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'enjeu des actions mises en œuvre est d'inscrire le bénévolat comme une alternative à l'isolement des bénéficiaires du RSA et à leur éloignement de la dynamique d'emploi. Il s'agit de faire du bénévolat un vecteur d'insertion au même titre que les autres dispositifs d'inclusion existants (ateliers passerelles, actions de remobilisation, accompagnement social ou socioprofessionnel des BRSA, etc.).

C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace apporte une réponse aux besoins d'accompagnement des allocataires du rSa qui souhaitent se préparer à un engagement citoyen ou bénévole.

Des travaux de convergence ont débuté en 2021 et aujourd'hui les propositions d'accompagnement se déclinent sur l'ensemble du territoire alsacien par la mise en œuvre d'un accompagnement à la fois individuel et collectif via les Ateliers de l'Engagement dans le Bas-Rhin, les Ambassadeurs du bénévolat et des actions collectives dans le Haut-Rhin.

**Public cible** : Bénéficiaires du rSa.

*Description de l'action* :

### **Côté Bas-Rhin :**

Les Ateliers de l'Engagement s'inscrivent dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi, l'engagement bénévole constituant un vecteur d'inclusion.

Depuis 2018, suite à un appel à projets, des opérateurs spécifiques ayant une expertise reconnue mettent en place des ateliers dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa souhaitant s'investir dans une activité bénévole. La mission confiée aux associations est de mettre en œuvre des actions afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité et de faciliter leur accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation. Pour cela, les ateliers de l'engagement s'articulent autour de modalités à la fois individuelles et collectives, à fréquence régulière pendant plusieurs mois, et visant à :

- Accompagner les participants dans la découverte du milieu associatif et des différentes formes d'engagement citoyen.
- Apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants (mobilité, apprentissage de la langue française, etc.).

- Accompagner les participants dans la recherche de missions de bénévolat, en adéquation avec leurs envies et compétences, en assurant notamment un rôle de médiateur entre le bénévole et l'association d'accueil.
- Assurer un tutorat des participants tout au long de leur mission de bénévolat.

Depuis leur lancement, les Ateliers de l'Engagement ont connu plusieurs évolutions. Le nombre et la répartition des places d'accompagnement disponibles ont été redéfinis afin de répondre au mieux aux besoins des territoires. Ainsi, le dispositif a pris fin en 2020 sur l'UTAMS Nord en raison d'une faible mobilisation du public cible, liée notamment à des problématiques importantes de mobilité et à un faible taux de chômage sur ce territoire. Dans le même temps, 20 places ont pu être créées sur l'UTAMS Ouest répondant ainsi à un besoin, sur ce secteur, de développement des dispositifs de redynamisation à destination des publics très éloignés de l'emploi.

Après une expérimentation au dernier trimestre 2020, tous les opérateurs occupent depuis janvier 2021 la fonction de référent de parcours des bénéficiaires du rSa qu'ils accompagnent et sont donc habilités à renouveler leurs contrats d'engagements réciproques. Cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un interlocuteur unique dans une logique de « dites-le nous une fois » et de donner toute sa place à l'engagement bénévole en tant qu'étape du parcours d'insertion.

Dans le cadre du parcours des bénéficiaires du rSa, les Ateliers de l'Engagement permettent d'amorcer une dynamique et de sortir les bénéficiaires de leur isolement. Ces derniers ont accès à un autre environnement : ils intègrent le monde associatif et ne sont plus cantonnés à des dispositifs qui leur sont exclusivement réservés. Ils bénéficient d'un accompagnement pour proposer leur candidature aux différentes associations ce qui est un vrai plus pour eux. Une part d'entre eux n'aurait jamais pris contact de manière autonome. Ils développent à leur rythme des savoir-faire et des savoir-être qui seront transférables au monde du travail. Ils peuvent envisager d'augmenter progressivement leur temps d'activité. Ils ont un sentiment d'appartenance à un collectif de travail et retrouvent leur place dans la société.

Les Ateliers de l'Engagement sont un outil pour les référents sociaux des bénéficiaires. L'objectif est de redynamiser le bénéficiaire en lui permettant d'exercer une activité d'utilité sociale. Pour les personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, le dispositif permet de reprendre une activité proche d'une situation de travail et de développer ou d'actualiser des compétences en lien avec le projet professionnel.

Pour ces raisons, les Ateliers de l'Engagement ont trouvé toute leur place parmi les différentes actions d'accompagnement à destination des bénéficiaires du rSa. C'est pourquoi il est aujourd'hui envisagé de pérenniser cette action et de l'étendre à l'ensemble du territoire Alsacien, des expérimentations en ce sens ont été menées au dernier trimestre 2021.

Pour 2022/2023, les Ateliers de l'Engagement sont renouvelés sur les trois territoires où ils sont déjà mis en œuvre : Ouest Alsace, Centre Alsace et Ville de Strasbourg avec une augmentation de la capacité d'accompagnement de 5 places par territoire.

L'offre est également étendue via un nouvel opérateur pour 35 places supplémentaires destinées aux bénéficiaires du rSa domiciliés dans le nord de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **Côté Haut-Rhin**

Le dispositif bénévolat & rSa est mis en œuvre depuis 2017 par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Dans l'esprit de pair-aidance (relation d'aide, développement du pouvoir d'agir), les ambassadeurs sont des bénéficiaires du rSa recrutés sous CDD via le dispositif des contrats aidés PEC – CAE. Les structures employeuses assurent l'encadrement technique, l'adaptation au poste sur le dispositif rSa et à la posture de « Pair aidant ». L'animation du réseau des ambassadeurs est réalisée par le chargé de mission bénévolat de la CeA.

L'intervention des ambassadeurs du bénévolat auprès des allocataires du rSa a pour objectifs :

- d'augmenter le nombre de bénévoles en mission, aider à lever les freins, optimiser le démarrage en mission ainsi que la valorisation des apports du bénévolat dans les parcours ;
- d'aider les BrSa au choix des missions et/ou des structures répondant le mieux leurs attentes, projets et profils ;
- de promouvoir et faciliter l'appropriation des outils : numéro vert, plate-forme et documents, etc ;
- d'améliorer l'adéquation entre le contenu des missions et les besoins des bénévoles ;
- de faire remonter à la Collectivité européenne d'Alsace des éléments de suivi des BrSa.

Au premier semestre 2021, il a été proposé de renforcer le dispositif rSa & Bénévolat par le déploiement de 4 nouveaux postes d'ambassadeurs, portant à 6 leur nombre total. A cet effet, il a été attribué un budget supplémentaire de 60 000 € au dispositif. Néanmoins, la pandémie a empêché le développement du dispositif tel qu'initialement envisagé.

Aussi afin de travailler sur les freins que rencontrent les BrSa dans leur recherche d'activité, ce budget complémentaire a été réorienté vers le développement d'actions collectives expérimentales « bénévolat » lancées fin 2021 et dont le contenu s'approche de celui des Ateliers de l'Engagement proposés dans le Bas-Rhin. Ces actions sont portées par trois structures (dont les deux structures employant les ambassadeurs du bénévolat). Elles se présentent sous la forme d'ateliers thématiques afin de travailler autour des freins périphériques et des atouts des bénéficiaires du rSa. Elles ont pour objectifs de :

- les préparer à un engagement bénévole (image de soi, communication, transport, gestion du quotidien),
- favoriser la découverte du bénévolat (visite d'associations, échanges),
- travailler le lien entre employabilité et bénévolat (identification des freins et leviers, réflexion autour d'un projet d'engagement),
- les remobiliser à travers un engagement citoyen ou associatif.

Ces actions ont concerné 54 BrSa entre novembre 2021 et juin 2022 : Cinq d'entre eux ont commencé une mission bénévole, un autre a trouvé un emploi et un BrSa a accédé à une formation.

Elles ont permis aux personnes accompagnées de découvrir des associations de proximité et d'élargir leur connaissance du champ du bénévolat au-delà de l'aide humanitaire ou caritative.

Une dynamique a pu être créée notamment auprès des BrSa les plus éloignés de l'emploi (sortie de l'isolement, réappropriation d'un rythme quotidien, levée de freins périphériques selon les cas). Les actions collectives menées ont contribué à lever les freins psychologiques observés en cours d'action grâce à l'intervention d'un psychologue et par la libération de la parole au sein du groupe. Les ateliers ont été menés par différents professionnels (coach, actrice et association de médiation animale) ce qui a également contribué à une reprise de la confiance en soi chez la quasi-totalité des participants. Ils ont par ailleurs gagné en assurance grâce à un travail sur leur image extérieure. Enfin,

la mise en œuvre d'un atelier de lutte contre la fracture numérique a rencontré l'adhésion des participants et permis le développement de l'autonomie numérique de chacun.

Le résultat définitif de ces actions, qui viennent de prendre fin, est en cours d'évaluation. Toutefois, au vu des premiers retours encourageants, il a été décidé de leur renouvellement.

*Date de mise en place de l'action :*

**Bas-Rhin : 2018**

**Haut-Rhin : 2017**

*Durée de l'action :*

Les actions se déroulent en continu depuis leur création.

*Partenaires et co-financeurs :*

**Co-financeurs :** Collectivité européenne d'Alsace et Etat

**Prestataires Bas-Rhin :** CCAS de Bischheim, L'Atelier, CIDFF, Entraide emploi.

**Prestataires Haut-Rhin :** Contact +, Ciarem, Ville de Mulhouse

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
<p><u>Pour le 68 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact +- Région de Colmar : 60 places <b>45 000 €</b></li> <li>• Ciarem – Agglomération de Mulhouse : 60 places <b>44 000 €</b></li> <li>• Ville de Mulhouse : 50 places <b>50 000 €</b></li> </ul>	<b>126 750 €</b>
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entraide Emploi – Ouest Alsace : 25 places <b>26 500 €</b></li> <li>• CCAS de Bischheim – EMS Nord : 35 places <b>35 000 €</b></li> <li>• Cidff – Ville de Strasbourg : 25 places <b>26 500 €</b></li> <li>• L'Atelier – Centre Alsace : 25 places <b>26 500 €</b></li> </ul>	

<b>Part État : 63 375 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 126 750 €</b>
<b>Part CeA : 63 375 €</b>	

*Objectifs et progression :*

**Bas-Rhin**

Le nombre de places d'accompagnement disponibles est augmenté de 50, avec une capacité globale de 105 accompagnements.

Après deux années très impactées par la crise sanitaire tant au niveau des orientations que des possibilités d'engagement citoyen, l'objectif est d'augmenter à nouveau le nombre d'accompagnements en maintenant 50 % d'accès à des missions de bénévolat.

### Haut-Rhin

Les temps de travail des ambassadeurs, initialement recrutés à 20h hebdomadaires via le dispositif des contrats aidés PEC – CAE, a été progressivement augmenté pour atteindre 28 et 35h hebdomadaires. Une pérennisation via des contrats de droit commun courant du deuxième semestre 2022 est envisagée. Elle permettrait la professionnalisation des ambassadeurs.

Au 31 décembre 2021, on dénombrait :

- 1 794 missions de bénévolat, riches et diversifiées (sport, aide à la personne, loisir, périscolaire, culture, environnement, etc.), proposées par 158 structures du secteur non marchand dépositaires d'offres sur la plateforme de la CeA ;
- 1 300 CER avec bénévolat, signés par les bénéficiaires du rSa.

Aucun objectif chiffré, en termes de nombre de sorties en emploi, n'a été défini pour ces actions eu égard à leurs spécificités.

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022- situation en 2022- au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de personnes accompagnées	<u>Pour le 68 :</u> /  <u>Pour le 67 :</u> 147	<u>Pour le 68 :</u> /  <u>Pour le 67 :</u> 130	<u>Pour le 68 :</u> /  <u>Pour le 67 :</u> 51	<u>Pour le 68 :</u> 105  <u>Pour le 67 :</u> 45	<u>Pour le 68 :</u>   <u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 68 :</u> 120  <u>Pour le 67 :</u> 105
Nombre de personnes s'étant engagées dans une association/une collectivité	<u>Pour le 68 :</u> /  <u>Pour le 67 :</u> 72	<u>Pour le 68 :</u> /  <u>Pour le 67 :</u> 73	<u>Pour le 68 :</u> /  <u>Pour le 67 :</u> 23	<u>Pour le 68 :</u> 52  <u>Pour le 67 :</u> 21	<u>Pour le 68 :</u>   <u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 68 :</u> 50 %  <u>Pour le 67 :</u> 50 %

Nombre de sorties en emploi	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 11	<u>Pour le 68 :</u> 9	<u>Pour le 68 :</u> 15	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u> Non spécifié
	<u>Pour le 67 :</u> 11	<u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 67 :</u> 1	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u> Non spécifié

## Fiche 12 : Recherche-action à destination des opérateurs de l'insertion : capitaliser les compétences des bénéficiaires du rSa

Action d'initiative

*Thème de la contractualisation* : Orientation et insertion des bénéficiaires du rSa.

*Description de l'action* :

Cette action concerne l'offre d'insertion à destination des bénéficiaires du rSa et tout particulièrement la montée en compétences des opérateurs qui accompagnent les publics.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est attachée en 2022 à faire converger et rénover le cadre d'intervention des opérateurs de l'insertion, à travers la définition d'axes opérationnels traduits dans un appel à projets à destination des référents rSa :

- Une prise en charge la plus rapide possible dès l'entrée dans le dispositif,
- Le principe du « dites-le nous une fois » et le dossier unique d'insertion,
- Le juste droit,
- L'activité et l'emploi d'abord et pour tous,
- La territorialisation de la politique d'insertion et emploi,

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa est une des clés de voûte de la politique de la CeA, les professionnels en charge du suivi des publics jouent un rôle prépondérant dans l'objectif du retour à l'activité et à l'emploi.

Si un des enjeux de l'appel à projets a été de redéfinir le cadre d'exercice de leurs missions dans une logique d'objectifs de moyens et de résultats (taille des portefeuilles, fréquence des rendez-vous, nombre de sorties positives, etc.), l'accent a aussi été mis sur l'outillage des opérateurs afin qu'ils puissent réaliser les accompagnements dans les meilleures conditions.

A cet égard, il existe un enjeu de montée et compétences des opérateurs sur un volet crucial : la valorisation des expériences réalisées par les bénéficiaires du rSa tout au long de leur parcours.

Sera donc lancée une démarche de capitalisation de l'expérience, à visée de construction de la qualification, dans le cadre d'une recherche-action. Celle-ci doit permettre d'élaborer une réponse nouvelle et a pour objectifs :

- de structurer un parcours de capitalisation des acquis pour chaque expérience réalisée en situation de travail,
- de définir une méthodologie d'identification et d'analyse des acquis de la personne,
- d'élaborer un document attestant de ces acquis.

La mise en œuvre de la démarche de capitalisation repose sur deux prérequis à développer dans le cadre de la recherche-action :

1. un outil et une méthode d'identification et d'analyse des savoirs, savoir-être, savoir-faire développés dans l'activité ;

2. une formation de dix référents RSA devant jouer le rôle de facilitateur dans l'identification des acquis et contribuer à la modélisation d'une méthode de capitalisation des compétences pour faciliter l'acquisition progressive d'une qualification.

*La formation des professionnels visera à :*

- identifier les compétences acquises dans les différentes situations de travail. L'action de formation du tuteur en entreprise est complétée par un tuteur externe facilitateur qui se concentre sur la formalisation des compétences acquises.
- organiser une validation progressive des acquis de l'expérience : formaliser l'acquisition des compétences transversales et techniques acquises lors d'expériences bénévoles et professionnelles pour permettre leur reconnaissance et leur transférabilité à d'autres situations de travail.

Facilitateurs, ces professionnels auront pour responsabilité de rédiger, en trinôme avec le superviseur de la personne ayant bénéficié de l'immersion en condition de travail et celle-ci, un document listant tous les acquis de la personne et signé par le superviseur. C'est ce qui donnera aux acquis de la personne une valeur professionnelle aux yeux des employeurs et garantir à la personne la valorisation du document tout au long de son parcours professionnel.

*Deux opérateurs ont répondu à la proposition de la CeA ; Yvoir et Discovia. Ils mettront en place la démarche suivante :*

- Formation à la posture « d'interface » et capacités à appuyer l'évaluation des compétences et à les capitaliser afin de valoriser le parcours des personnes ;
- Accompagnement à l'identification de tuteurs en entreprise : sensibilisation des tuteurs en entreprise aux enjeux de l'identification et de la valorisation des compétences pour les personnes ;
- Organisation de sessions individualisée de réflexivité sur l'activité ;
- Capitalisation : utilisation des outils de suivi/formation à l'usage pour les organisations ;
- Groupe d'analyse de la pratique pour consolider les pratiques au sein d'une « communauté d'usage ».

*L'action proposée devra permettre de développer les compétences suivantes pour les professionnels de l'accompagnement:*

- ✓ Être capable d'observer une situation de travail ou d'activité et d'en dégager, par un travail d'analyse, des pistes de questionnement.
- ✓ Être capable d'animer un entretien de retour d'expérience, grâce à un questionnement méthodique, qui se réfère à une situation de travail ou d'activité.
- ✓ Être capable de repérer les compétences mises en œuvre lors d'expériences professionnelles ou personnelles (bénévolat par exemple), même de courte durée.
- ✓ Être capable d'utiliser des moyens de communication modernes (numériques, audiovisuels) pour valoriser ces compétences.
- ✓ Être capable de choisir et de s'appuyer sur des référentiels existants, pour valoriser à la fois les compétences transversales (soft skills) et professionnelles (hard skills).

- ✓ Être capable de faire le lien avec les formations existantes pour favoriser ce parcours vers l'emploi.

*Organisation de l'action :*

L'action débutera par 3 journées (non consécutives) de formation en collectif permettant de comprendre la méthodologie proposée à partir d'exemples vidéo. Elle permettra également d'organiser les étapes suivantes, qui comprendront des temps d'accompagnements individuels. Deux accompagnements individuels par personne seront proposés (2 x 2 demi-journées), pour expérimenter la démarche. Ils comprendront :

- 2 x une demi-journée pour l'observation d'une situation de travail d'un bénéficiaire, avec un temps de préparation et un temps d'évaluation.
- 2 x une demi-journée pour la co-animation d'un retour d'expérience, avec également un temps de préparation, le temps de l'animation et un temps d'évaluation.

Chaque accompagnement individuel sera présenté à l'ensemble de l'équipe dans le cadre d'un Groupe d'Appui Pédagogique (GAP), sur une demi-journée. L'objectif pourrait être de deux accompagnements individuels par mois, suivi d'un GAP collectif.

*Date de mise en place de l'action :*

Nouvelle action expérimentale à mettre en place au dernier trimestre 2022 sur le territoire Centre Alsace, puis essaimage sur le territoire alsacien.

*Durée de l'action :*

12 mois.

*Partenaires et co-financeurs :*

Etat, CeA, Yvoir et Discovia en tant que porteurs de la recherche-action.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
Subventions attribuées à Yvoir et Discovia	<b>19 710 €</b>

<b>Part État : 9 855 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 19 710 €</b>
<b>Part CeA : 9 855 €</b>	

*Objectifs et progression :*

<b>Indicateurs</b>	<b>Résultat atteint en 2018</b>	<b>Résultat atteint en 2019</b>	<b>Résultat atteint en 2020</b>	<b>Résultat atteint en 2021</b>	<b>Résultat atteint en 2022</b>	<b>Résultat attendu en 2023</b>
Nombre de séances effectives d'observation de						10

mise en situation professionnelle						
Nombre de bénéficiaires concernés par l'action						10
Production d'un livrable de recueil des acquis de l'expérience professionnelle ( Grille d'analyse, guide d'entretien, etc.)						1
Production d'un outil de capitalisation des acquis						1

## Fiche 17 : Mise en place d'une cohorte de bénéficiaires du rSa sur le territoire mulhousien

Action socle

*Thème de la contractualisation* : Insertion et parcours des allocataires du RSA

*Description de l'action* :

Le Préfet du Haut-Rhin et le Président de la CeA souhaitent la mise en place et le suivi d'une cohorte de bénéficiaires du RSA sur le territoire mulhousien pour d'une part mieux identifier les freins existants et les leviers nécessaires pour faciliter l'insertion des publics bénéficiaires du RSA et d'autre part pour mesurer l'impact de l'appui apporté dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

Il s'agit de proposer un maillage territorial resserré pour assurer le suivi d'une cohorte bien identifiée pour recueillir plus finement les besoins et attentes des personnes en parcours d'accompagnement, mesurer les contraintes et l'effet d'un accompagnement personnalisé pour l'accès à une activité, innover et expérimenter de nouveaux dispositifs pour s'adapter au plus près des besoins des personnes.

Le canton 2 de Mulhouse est emblématique et paraît particulièrement adapté compte tenu des caractéristiques socio-économiques du territoire :

- ✓ plus fort taux de pauvreté d'Alsace ;
- ✓ forte représentation d'un public jeune bénéficiaire du RSA ;

au 30 avril 2022, 3000 bRSA identifiés pour 6142 recensés sur le territoire mulhousien.

Il s'agira de :

- Mettre en place deux cohortes de 50 bénéficiaires du RSA chacune :
  - Une cohorte témoin bénéficiant de l'accompagnement classique assuré par la CeA dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;
  - Une cohorte bénéficiant de l'accompagnement expérimental qui va être mis en place pour proposer des solutions innovantes d'activité pour s'adapter au mieux aux besoins des personnes sur le modèle de territoire zéro chômeur de longue durée.
- Déterminer des critères pour définir la typologie de publics à retenir pour constituer les cohortes en tenant compte des spécificités socio-économiques du territoire. Critères à approfondir mais à ce jour, les catégories envisagées pourraient être les jeunes, les familles monoparentales, les seniors, les personnes ne maîtrisant pas totalement la langue française ;
- Mettre en place un suivi de ces deux cohortes sur un rythme trimestriel ;

Le recours à un prestataire externe ou des services publics spécialisés, pour calibrer les cohortes, établir des panels représentatifs et assurer un suivi statistique adapté est envisagé. L'enjeu est de

maîtriser la méthodologie pour structurer l'information, extraire et traiter des données statistiques, assurer un reporting régulier.

Un tableau de bord et un plan d'actions de suivi devront être construits avec l'ensemble des acteurs qui accompagnent une même personne dans son projet de retour à l'activité (emploi, formation, hébergement/logement, santé, mobilité...)

*Date de mise en place de l'action :*

Nouvelle action expérimentale à mettre en place au dernier trimestre 2022.

*Durée de l'action :*

12 mois.

*Partenaires et co-financeurs :*

CeA, État.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
<u>Pour le 68 :</u> Subventions attribuées à un ou des partenaires restant à définir.	<b>32 000 €</b>
<u>Pour le 67 :</u> Action non déployée à ce stade.	/
<b>Part État : 16 000 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 32 000 €</b>
<b>Part CeA : 16 000 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateur	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de BrSa bénéficiant de l'accompagnement classique					ND	50
Nombre de BrSa bénéficiant de l'accompagnement expérimental					ND	50

## Fiche 19 : Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures

*Action d'initiative*

*Thème de la contractualisation* : action d'initiative départementale

*Description de l'action* :

13 millions de Français se disent en difficulté avec le numérique et 40% d'entre eux sont inquiets à l'idée de réaliser des démarches en ligne. Ces chiffres témoignent de l'urgence de se saisir de la question de l'inclusion numérique, dans un contexte de dématérialisation des services tant publics que privés.

En effet, le numérique ne peut avoir de sens que s'il permet de rendre de nouveaux services à l'ensemble de la population et s'il s'intègre dans le quotidien des personnes, y compris lorsqu'elles sont en situation de fragilité ou d'isolement social.

Pour répondre à ces enjeux, la Collectivité européenne d'Alsace entend se doter d'outils permettant de faciliter l'accès au numérique, former ses professionnels et proposer une offre d'accompagnement spécifique à toute personne qui en exprime le besoin, afin de faire du numérique une opportunité plutôt qu'une contrainte.

Une expérimentation d'écrivain public a ainsi été proposée dès 2019 par le Département du Bas-Rhin afin de répondre aux enjeux de la transition numérique en matière d'usage et d'accès aux services de toutes natures et en particulier concernant les démarches relatives aux différentes politiques publiques qui peuvent complexifier le parcours d'une grande partie des usagers n'utilisant pas ou peu l'outil numérique.

Le service proposé avait pour objectif de permettre au public de réaliser ses démarches administratives, grâce à un accompagnement individualisé basé notamment sur l'outil numérique. Il s'agissait de garantir l'accès aux droits de l'ensemble des Bas-Rhinois, quel que soit leur degré de proximité avec l'outil numérique. Cette intervention a été conçue comme un complément nécessaire à l'organisation adoptée dans le cadre de l'accueil inconditionnel de proximité sur les territoires.

Cette expérimentation a permis de confirmer le besoin d'accompagner nos publics à l'utilisation des outils numériques, mais aussi de les former à cette utilisation pour favoriser leur autonomisation. Elle a démontré également l'importance que pouvait prendre l'accès au numérique dans des territoires ruraux moins équipés en services publics et a engagé la Collectivité à réfléchir à la mise en œuvre d'un service d'écrivain public itinérant.

En complément de cette démarche et des premiers constats qu'elle avait permis de poser, la Collectivité européenne d'Alsace a choisi de répondre et a été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt proposé en 2021 par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires pour le recrutement de conseillers numériques dans le cadre du plan France Relance. Une analyse estimative des besoins réalisée à cette occasion a fait ressortir :

- l'existence d'un écart entre les taux d'illectronisme à l'est et à l'ouest du territoire bas-rhinois, la Bande-Rhénane étant moins touchée en proportion que le reste du périmètre,

- l'existence de difficultés numériques bien plus prononcées dans les zones rurales que sur les aires urbaines.

En cohérence avec les orientations données par la Préfecture ainsi qu'avec le déploiement de conseillers numériques par d'autres communes, EPCI et associations, la CeA a positionné les quatre conseillers numériques recrutés à l'échelle de l'Alsace sur les territoires sur lesquels il existe un manque identifié de ressources à Ensisheim, Masevaux, Villé et Saverne.

Afin de favoriser la réalisation des démarches au plus près des publics et dans une logique d'aller-vers toujours plus forte, la CeA a fait le choix de déployer les services des conseillers numériques en itinérance sur les périmètres choisis. Cette itinérance se traduit côté Haut-Rhin par des temps de présence dans différents locaux de la CeA ou dans des lieux bien fréquentés par le public. Côté Bas-Rhin, c'est le choix d'un nouvel outil innovant qui a été fait, au travers du déploiement d'un bus numérique, le « Digibus ».

Enfin, une proposition d'offre « fixe » d'Espaces Numériques Publics, permettant de mettre à disposition du public un équipement en libre-accès sera également expérimentée sur des territoires bas-rhinois à compter de 2023. Cette offre concernera des secteurs qui ne sont pas encore couverts actuellement ni par l'offre mobile du Digibus, ni par des points d'accès numérique tels qu'il en existe à Sainte-Marie-aux-Mines et Neuf-Brisach pour tout public se rendant au sein du Territoire de Solidarité.

#### *Objectif :*

Le Digibus devra permettre d'accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits en les aidant à monter en compétence en numérique et en proposant une nouvelle offre de service mobile capable d'aller au plus près des alsaciens et alsaciennes sur les territoires. L'offre de service ainsi créée permettra de déployer l'action des conseillers numériques sur les zones rurales dépourvues de services au sein des territoires de Sélestat/Villé (de la Vallée de Villé au Ried) et de Molsheim/Saverne (de la Vallée de la Bruche à Sarre-Union). Ce déploiement initial sera toutefois susceptible d'évoluer en fonction des besoins recensés par les territoires et afin de rester dans une logique tendant à favoriser l'accès de tous les alsaciens à un niveau de service équitable.

#### *Le public :*

Le service d'écrivain public numérique s'adresse aux personnes de tout âge n'utilisant pas ou peu l'outil numérique, qu'elles soient suivies ou non par les services de la Collectivité, et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de démarches administratives dématérialisées.

Si l'action est ouverte à un large public, elle cherche néanmoins à atteindre plus spécifiquement les personnes en situation de fragilité ou de précarité afin d'éviter le non-recours et de prévenir les ruptures de droit. Elle tend aussi à promouvoir l'utilisation en ligne des contenus utiles dans le quotidien (France Connect, Aidant Connect, trouver les horaires de transport, un logement, e-commerce, dépôt d'une annonce en ligne, etc.).

#### *Les activités :*

Les conseillers numériques auront pour mission :

- D'informer les usagers et de répondre à leurs questions,
- De présenter les services, les aides et les dispositifs disponibles en ligne,

- D'assurer des permanences,
- De réaliser des visites à domicile ponctuellement pour des situations spécifiques,
- De proposer un accompagnement individuel,
- D'animer des ateliers collectifs,
- De créer des liens avec les partenaires de l'inclusion numérique et autres du territoire,
- De travailler en coordination et en complémentarité avec les Unités territoriales d'action médico-sociale et les territoires de solidarité,
- De recenser l'activité et de donner une lisibilité afin de développer des projets ou des actions,
- De participer aux réunions et à la vie du service auquel ils appartiennent.

Les Espaces Numériques Publics viendront pour leur part renforcer les possibilités d'accès aux droits du public et contribueront à lutter contre la fracture numérique. Un professionnel de la Collectivité pourra accompagner toute personne dans la réalisation de demandes auprès des services de la CeA, mais aussi de démarches favorisant l'insertion socioprofessionnelle.

*Date de mise en place de l'action :*

1<sup>er</sup> décembre 2021.

*Durée de l'action :*

2 ans.

*Partenaires et co-financeurs :*

ANCT, qui finance les quatre postes de conseillers numériques à hauteur de 50 000 € par poste pour deux années dans le cadre de recrutements en contrats de projet.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
<u>Pour le 68 :</u> Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l'ANCT	<b>4 000 €</b>
<u>Pour le 67 :</u> Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l'ANCT Consommables du véhicule Equipements informatiques nécessaires au déploiement des Espaces Numériques Publics	

<b>Part État : 2 000 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 4 000 €</b>
<b>Part CeA : 2 000 €</b>	

*Objectifs et progression :*

<b>Indicateurs</b>	<b>Situation 2022 – au 31 mai 2022</b>	<b>Objectif à atteindre en 2023</b>
Nombre de personnes accompagnées	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>

(dont nombre de personnes rencontrées en itinérance / mise en circulation du Digibus prévue pour novembre 2022)	NC <u>Pour le 67 :</u> 43	ND <u>Pour le 67 :</u> ND
Nature des accompagnements Equipement informatique Naviguer sur internet Emploi formation Courriel Démarches en ligne...	60% des accompagnements réalisés concernent les démarches en ligne	<u>Pour le 68 :</u>  <u>Pour le 67 :</u>
Lieux d'implantation du bus numérique	NC	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> 4
Création d'un réseau de partenaires (liste des structures associées à la démarche)	<u>Pour le 68 :</u>  <u>Pour le 67 :</u> Association Colibri, relai des assistantes maternelles	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC
Nombre d'espaces numériques publics créés	NC	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> 2 espaces créés
Nombre de personnes Accueillies dans les espaces numériques publics créés	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC

*A noter que les conseillers numériques ont bénéficié d'une formation obligatoire par l'ANCT de 2 mois et demi entre février et juin 2022. Ceux du 67 ont eu une fin de formation le 15 mai 2022, ceux du 68 le 30 juin 2022 d'où l'absence d'indicateur.*

*S'agissant d'une nouvelle offre de service, le déploiement se fait de manière progressive sur les territoires en fonction des besoins repérés et parfois spécifiques du public. Pour exemple, des accompagnements ont pu être proposés pour accompagner des assistantes maternelles du secteur de Schirmeck à la dématérialisation de leurs démarches professionnelles.*

## Fiche 18 : Coordination des acteurs – Conseils Locaux de Santé

### Action d'initiative

*Thème de la contractualisation* : contribuer à l'accès aux soins des plus fragiles.

*Description de l'action* :

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit la démarche adoptée dès 2018 par le Département du Bas-Rhin à savoir une démarche en matière de santé qui fixe les orientations stratégiques et volontaristes de la collectivité dans le domaine de la santé et du bien-être.

A ce titre, une convention cadre CD67/DT ARS 67 avait été signée en juin 2019. Elle incluait déjà les Contrats Locaux de Santé Médico-Sociaux, parmi d'autres axes stratégiques partagés.

Déployés sur l'ensemble de la CeA, ces contrats visent à favoriser l'articulation entre les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans une logique de parcours des personnes dans leur prise en charge.

Le contrat local de santé médico-social (CLSMS) permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs d'un territoire dans le but de créer des synergies dans une logique d'approche globale de la personne vivant sur un territoire.

Le CLSMS est un document de référence qui repose sur un diagnostic territorial des besoins, adapté à chaque territoire, qui vise à identifier les actions à mener pour répondre aux besoins de la population et à développer ces actions sur le territoire. Chaque contrat couvre les différents champs de la politique des ministères sociaux : sanitaire, médico-social, social.

Les services de proximité la Collectivité européenne d'Alsace sont partie prenante de ces contrats et soutiennent les réseaux d'acteurs locaux. Les représentants des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) et des Territoires de Solidarité (TDS) contribuent à créer du lien et à mettre en place des synergies entre acteurs pour concourir à la mise en œuvre de projets communs dans le cadre des contrats locaux.

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) existants sur le périmètre de la CeA sont les suivants :

- Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg : CLS portant sur la période 2015-2022 ; en cours de révision pour un CLS III qui verra la fusion de ces 2 CLS en un seul pour la période 2023-2027,
- Pays de Saverne-Plaine et Plateau : CLSMS portant sur la période 2020-2024,
- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : CLSMS portant sur la période 2021-2026,
- Mulhouse : CLS portant sur la période 2015-2022 ; en cours de révision pour un CLS III 2023-2027
- Communauté de Communes de Guebwiller : CLS portant sur la période 2021-2025.

Par ailleurs, la signature d'un CLS sur le périmètre de Saint Louis Agglomération est prévue au second semestre 2022. Le contrat portera sur la période 2023-2027. Enfin, deux contrats sont en cours d'élaboration pour les secteurs d'Altkirch et de Thur Doller.

*Date de mise en place de l'action :*

Le volet bas-rhinois de cette action est inscrit dans la contractualisation pauvreté depuis 2019. La politique de la Collectivité européenne d'Alsace consistant à s'associer au déploiement des CLS sur l'ensemble de son périmètre, l'action est étendue sur le territoire haut-rhinois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

*Durée de l'action :*

2019/2023.

Les CLS ou CLSMS sont signés pour des durées de 3 ou 5 ans.

*Partenaires et co-financeurs :*

ARS, communautés de communes, associations.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>Part État : 15 000 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 30 000 €</b>
<b>Part CeA : 15 000 €</b>	

*Objectifs et progression :*

<b>Indicateurs</b>	<b>Situation en 2021</b>	<b>Résultat en 2022</b>	<b>Résultat attendu en 2023</b>
Nombre de territoires couverts par une démarche de CLSMS	<u>Pour le 68 :</u> 1 territoire couvert  <u>Pour le 67 :</u> 3 territoires couverts	ND	Tout bassin de vie où une meilleure structuration de l'offre et de son identification sont utiles
Nombre d'actions impliquant une nouvelle articulation entre acteurs / incluant le volet médico-social	Inhérent à tous les CLS et CLSMS	ND	

## Fiche 23 : Création d'une équipe mobile santé précarité

Action d'initiative

*Thème de la contractualisation* : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

*Description de l'action* :

### Pour le public :

- Favoriser l'accès ou le retour aux soins, à la prévention et aux droits pour tout public et particulièrement pour les personnes en situation de précarité, isolées et éloignées des soins.
- Soutenir les personnes dans leur parcours d'accès et de poursuite des soins afin d'éviter les ruptures de soins et/ou l'errance médicale.

### Pour les professionnels :

- Développer les liens avec les partenaires internes et externes locaux, clé de la réussite d'un maillage de proximité.
- Faire connaître les missions du Conseil Départemental du Bas-Rhin en matière de santé.
- Etre un appui technique et l'interface entre les travailleurs sociaux et les professionnels de santé.

Au sein de chaque UTAMS, mise en place, en deux phases, d'une équipe santé dédiée à la coordination des professionnels autour de la prise en compte de la santé :

L'équipe est composée d'infirmier(e)s dont les rôles sont centrés autour de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement du public. Service complémentaire à destination de la population éloignée du soin, cette équipe qui réalise des actions de promotion de la santé est en proximité et en lien direct avec les partenaires locaux et permettra de coordonner les prises en charge du public rencontré, du plus jeune au plus âgé.

- Liens transversaux avec les travailleurs sociaux de la DASP (secteur, insertion, logement, CESF), la PMI, les APS, la MAIA, la MDA/MDPH, le SPE....
- Liens avec partenaires externes : professionnels de santé libéraux (Médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kiné ....), établissements de soins et de prise en charge (CH, Psychiatrie, CMP, CMPP, CAMSP), réseaux de soins (handicap, soins dentaires, addictions,....) ;
- Contribution, animation et coordination au sein des réseaux locaux dont les Contrats Locaux de Santé et contribution à un projet local de remise à l'activité de bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi.

Date de mise en place de l'action :  
2018.

Partenaires et co-financeurs :

Acteurs locaux (sanitaires et sociaux) sur chaque territoire.

Durée de l'action :

2019/2023.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>Extension de l'équipe en réflexion, nous vous indiquerons d'ici fin août si celle-ci peut se faire et pour quel volume financier.</p>	
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>Nouvelles dépenses = postes créés sur la période de la contractualisation.</p> <p>Valorisations = postes créés précédemment.</p>	<b>174 927,5 €</b>

Part État : 87 464 €	<b>BUDGET GLOBAL : 174 927,5 €</b>
Part CeA : 87 464 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
Evolution de la couverture départementale	Déploiement de l'équipe composée de 4 professionnels infirmiers sur 1 territoire urbain et 1 territoire rural à titre expérimental à compter du 15 mars 2018	Recrutement de 4 infirmiers supplémentaires et déploiement de l'équipe sur l'ensemble du département. L'équipe est désormais composée de 8 professionnels infirmiers au 1er	<b>8</b> professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du Bas-Rhin  1 territoire urbain n'est pas couvert en 2020 en raison d'un arrêt de maladie	<b>8</b> professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du Bas-Rhin.  1 départ à la retraite au 1 <sup>er</sup> janvier 2022. Remplacement prévu le 1 <sup>er</sup> juillet 2022.	<b>8</b> professionnels infirmiers sur l'ensemble du Bas-Rhin.	

		septembre 2019				
<p>Nombre de consultations infirmières</p> <p>- au CMS</p> <p>- Sous forme de visites à domicile</p> <p>- Sous la forme d'accompagnements physiques</p>	<p><b>Du 15 mars au 31 décembre 2018</b></p> <p>- au CMS <b>212</b></p> <p>- sous la forme de visites à domicile <b>116</b></p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques <b>62</b></p>	<p>- au CMS <b>378</b></p> <p>- sous la forme de visites à domicile <b>266</b></p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques <b>292</b></p>	<p>- au CMS <b>209</b></p> <p>- sous la forme de visites à domicile <b>343</b></p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques <b>342</b></p> <p>- par téléphone à compter du 16/03 (confinement) <b>1067</b></p> <p>- nombre de nouvelles orientations sur l'année <b>179</b></p>	<p>- au CMS <b>169</b></p> <p>- sous la forme de visites à domicile <b>701</b></p> <p>- sous la forme d'accompagnement physiques <b>578</b></p> <p>- nombre de nouvelles orientations sur l'année <b>218</b></p>	ND	
<p>Nombre de personnes ayant entrepris des démarches de soins à l'issue des consultations infirmières</p>	Donnée non disponible	142	102	138	ND	
<p>Nombre d'actions collectives d'éducation à la santé réalisées et nombre de personnes concernées</p>	<p><b>Dans les Missions Locales :</b></p> <p>- Garantie Jeunes <b>649</b> jeunes ont bénéficié d'une action collective (<b>319</b> hommes + <b>330</b> femmes) au cours de <b>71</b> actions</p> <p>- <b>3</b> interventions « santé bien-être » pour des groupes d'intégration.</p>	<p><b>Dans les Missions Locales :</b></p> <p>- <b>591</b> jeunes (Garantie Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (<b>341</b> hommes + <b>250</b> femmes) au cours de <b>58</b> actions</p> <p><b>Auprès du public des BRSA :</b></p> <p>- 12 participations à des ateliers santé en faveur des BRSA</p> <p>- 11 présentations au cours des</p>	<p><b>Dans les Missions Locales :</b></p> <p>- <b>181</b> jeunes (Garantie Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (<b>106</b> hommes + <b>75</b> femmes) au cours de <b>14</b> interventions.</p>	<p>Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire</p>	ND	

		actions collectives des BRSA.				
Nombre de personnes ayant participé aux actions collectives	Donnée non disponible	244	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire	ND	
Nombre de personnes ayant pris un RDV auprès de l'infirmier à l'issue de l'action collective	Donnée non disponible	29	NC	NC	ND	
Temps d'échanges organisés sous la forme de concertations entre professionnels autour de situations ayant une problématique liée à la santé	Donnée non disponible	55	25	401	ND	

## Fiche 24 : Mise en place d'une équipe spécialisée pour l'accompagnement des ménages bénéficiant d'un hébergement d'urgence au titre de la protection de l'enfance

Action d'initiative

*Thème de la contractualisation :* Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

*Description de l'action :*

- L'action consiste à :
  - Favoriser l'accès aux droits des ménages à droits incomplets
  - Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, poursuivie par l'engagement n° 2 de la stratégie

L'augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence au titre de la protection de l'enfance actuel et à venir, est une préoccupation majeure pour la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg sur le territoire de la Ville et l'Eurométropole.

Dans le Bas-Rhin, une augmentation de 71 % des demandeurs d'asile enregistrés entre 2014 et 2016 : 3 030 personnes issues de la demande d'asile (en instruction, recours ou débouté...) en 2016 / 2 161 en 2015 / 1 768 en 2014 (+22%), dont 593 familles comprenant 921 enfants. La problématique des personnes déboutées est prégnante ; les déboutés avec enfants s'adressent notamment au Département pour une mise à l'abri et la subsistance. Ce public constitue aujourd'hui près des 3/4 des prises en charges en hébergement d'urgence ASE. Au-delà du flux de demandes, la situation des demandeurs (déboutés, Obligation de Quitter le Territoire Français prononcée non exécutée...) qui n'ouvre pas de perspectives pour ces familles, induit des prises en charge longues. En outre, les familles restent sur le territoire en situation de vulnérabilité notamment face à l'hébergement et aux besoins premiers bien que leurs enfants soient bien souvent scolarisés. Un grand nombre d'adultes bénéficiant d'un hébergement d'urgence au titre de la protection de l'enfance exercent une activité : bénévole pour beaucoup, professionnelle pour certains, y compris salariés pour quelques-uns...

Le besoin d'hébergement d'urgence et la veille sociale constituent des besoins du territoire.

Cette situation renvoie à l'enjeu global de prise en compte de la migration sur le territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg ont décidé de créer une équipe de travailleurs médico-sociaux spécialisés dont les missions sont les suivantes :

- L'accès aux droits
- Hébergement
- Evaluation d'une éventuelle vulnérabilité

- Accès à la santé
- Soutien à la régularisation administrative ou à l'exécution des mesures de reconduite.

*NB : La situation haut-rhinoise étant différente, il n'est pas prévu d'étendre les interventions de cette équipe spécialisée sur l'ensemble du périmètre alsacien, le besoin étant à ce jour tout à fait spécifique au périmètre de la Ville de Strasbourg.*

*Date de mise en place de l'action :*

Deuxième semestre 2018.

*Durée de l'action :*

Indéterminée.

*Partenaires et co-financeurs :*

Ville de Strasbourg, DDETS, associations de lutte contre les exclusions, Hôpitaux.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
Pour le 68 : Pas de dépenses prévues.	-
Pour le 67 : Financement de 6,5 ETP : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 ETP de TS pour la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales</li> <li>• 2 ETP de TS pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (sur les Unités Territoriales d'Action Médico-sociale EMS Sud et EMS Nord)</li> <li>• 0,5 ETP de coordonnateur</li> </ul>	<b>163 900 €</b>

Part État : <b>81 950 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 163 900 €</b>
Part CeA : <b>81 950 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Objectif à atteindre
Nombre de ménages bénéficiant d'un	106	95	127	ND	ND

hébergement d'urgence au titre de la protection de l'enfance					
Nombre de ménages bénéficiant d'un hébergement d'urgence au titre de la protection de l'enfance nouvellement accompagnés dans l'année	122	75 (soit 269 individus)	116 (soit 377 individus)	ND	ND
Nombre de ménages obtenant un titre de séjour	8	6	9	ND	ND
Nombre d'enfants accompagnés scolarisés (soit le nombre de mineurs accompagnés)	178	171	182	ND	ND
Durée de prise en charge	11 mois	13 mois	16 mois	ND	ND

## Fiche 25 : Lutte contre la précarité alimentaire

### Action d'initiative

*Thème de la contractualisation :* Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir)

*Description de l'action :*

La CeA intervient au titre de ses compétences de soutien aux associations en faveur de la lutte contre les exclusions et contre la précarité alimentaire en général et des épiceries sociales et solidaires en particulier.

Un plan d'action gouvernemental 2021-2022 pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire a été adopté le 8 juillet 2021, lors d'une réunion du Comité national de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire (COCOLUPA). Il vise entre autre l'amélioration du pilotage et l'articulation des politiques publiques en la matière, conformément aux dispositions prises par la loi Egalim du 30 octobre 2018.

Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de 2019 souligne l'importance du niveau territorial de proximité dans ce domaine et appelle à la mise en œuvre d'une politique systémique de lutte contre la précarité alimentaire. La CeA, en tant que chef de file de l'action sociale et des solidarités du territoire en est un acteur incontournable car premier prescripteur dans le cadre du suivi des familles.

Suite à la création de la CeA et au regard des singularités d'approches par les 2 départements historiques au sujet du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire, et plus particulièrement concernant les épiceries solidaires et sociales, il s'est avéré nécessaire de redéfinir une ligne de conduite politique commune aux 2 anciens départements, dans un souci d'équité territoriale.

Un état des lieux préalable, définissant les modalités de relations partenariales en place avec les services territorialisés de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (TDS et UTAMS), les besoins des territoires et traçant l'activité des structures partenaires est nécessaire. Ce travail se tient de mai à décembre 2022. Il permettra de recenser les habitudes partenariales des territoires, les attendus de chacun et les enjeux repérés en proximité. Il contribuera à obtenir un recueil de données exploitables pour l'analyse des subventions et plus particulièrement pour la définition de critères d'attribution communs à l'échelle de la CeA.

En parallèle et au regard de son rôle de chef de file de l'action sociale, la CeA s'est investie dans une participation régulière aux instances de coordinations alimentaires portées par la DDETS du Haut-Rhin, les villes de Mulhouse et Colmar et l'Eurométropole de Strasbourg.

*Date de mise en place de l'action :*

2<sup>ème</sup> semestre 2022

*Durée de l'action :*

Indéterminée

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

<b>BUDGET</b>	
<p>- Soutien de la CeA aux épiceries sociales et associations caritatives œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : <b>371 754 €</b> sur un an <i>NB : en 2022, les subventions attribuées sont reconduites selon l'historique des versements antérieurs. Un travail est toutefois en cours afin d'harmoniser les critères de soutiens.</i></p> <p>- Enveloppe complémentaire conjoncturelle visant à lutter contre l'inflation subie par les structures subventionnées : <b>37 175 €</b> sur un an <i>NB : cette enveloppe permettra d'attribuer des subventions en hausse forfaitaire de 10% pour chaque structure habituellement soutenue par la CeA, afin de tenir compte du contexte inflationniste.</i></p> <p>- Diagnostic des partenariats en territoire pour renforcer les articulations entre les acteurs locaux dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : <b>20 000 €</b> sur un an <i>50% d'un ETP sur 6 mois de travail</i></p> <p>- Participation aux coordinations existantes (+ mise en place des Plans Alimentaires Territoriaux) : <b>7 000 €</b> sur un an</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. Participation à la coordination départementale en place sur le 68 : 1x trimestre</li><li>. Participation à la coordination de Colmar : 1x tous les deux mois</li><li>. Participation à la coordination de Mulhouse : 1x trimestre</li><li>. Participation à la coordination en place sur l'EMS : 1x trimestre</li><li>. Sous réserve de son lancement, participation pour le 67 : 1x trimestre</li></ul> <p>- Réflexion sur l'opportunité de mettre en place une coordination départementale et/ou locale des structures de lutte contre la précarité alimentaire partenaires de la CeA, en articulation avec les coordinations existantes. A raison d'1x trimestre, le temps de travail concerné est évalué à <b>17 500 €/ an</b></p> <p>- Financement supplémentaire de projets innovants en articulation et complémentarité avec l'État : <b>70 000 €</b> sur un an</p>	<b>261 714,5 €</b>

--	--

<b>Part État : 75 837,5 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 261 714,5 €</b>
<b>Part CeA : 185 877 €</b>	

*Objectifs et progression :*

<b>Indicateurs</b>	<b>Résultat atteint en 2022</b>	<b>Résultat attendu en 2023</b>
Nombre de structures soutenues au titre de l'aide alimentaire	<u>Pour le 68 :</u> 9  <u>Pour le 67 :</u> 25  <u>Total CeA :</u> 34	34
Nombre de structures nouvellement soutenues	<u>Pour le 68 :</u> 0  <u>Pour le 67 :</u> 3	ND
Nombre de structures ayant bénéficié d'un soutien revalorisé	<u>Pour le 68 :</u> 2  <u>Pour le 67 :</u> 3	34
Nombre de projets innovants en cours de réflexion ou déployés	3	3

## Fiche 26 : Jardins solidaires

### Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir)

#### *Description de l'action :*

Les jardins solidaires sont une initiative du département du Bas-Rhin. Constatant l'existence de terrains disponibles et dont elle était propriétaire, la collectivité a souhaité mettre ces espaces à profit pour :

- Créer des actions solidaires au bénéfice des plus démunis,
- Faire fructifier son foncier grâce au maraichage,
- Créer des actions éducatives de nutrition à destination des publics en précarité à partir des légumes et des fruits récoltés,
- Soutenir le lien social ou en créer au travers d'actions collectives,
- Créer ou soutenir les conditions d'une insertion sociale ou socio-professionnelle,
- Sensibiliser au respect de l'environnement via un rapprochement avec la nature.

Le projet s'est construit en trois étapes :

- Recensement des activités de maraichage existantes, des terrains, vergers ou surfaces agricoles disponibles,
- Recherche et structuration du partenariat local,
- Création d'équipes locales et suivi du projet.

Les jardins sont conçus comme un support à de multiples activités devant favoriser le lien social. Plusieurs projets existent déjà dans le Bas-Rhin sur les périmètres de l'Eurométropole Nord et du Centre Alsace. Ces démarches ayant démontré toute leur pertinence, notamment dans les liens avec le secteur caritatif et comme vecteur d'insertion socio-professionnelle, la CeA décide de déployer ces initiatives en démarrant la recherche de terrains disponibles dans le Haut-Rhin pour étendre les bénéfices de cet outil support à d'autres territoires.

Un diagnostic des terrains supplémentaires disponibles sera mené au second semestre 2022. Quelques terrains sont déjà pressentis. Chaque équipe structurera les objectifs liés au déploiement de cet outil selon ses besoins. Des liens pourront se créer notamment avec la Protection Maternelle et Infantile, mais aussi proposer du circuit court avec les épiceries sociales ou les associations caritatives du secteur, et permettre à des bénéficiaires du rSa très éloignés de l'emploi de participer à une activité d'utilité sociale.

Au regard du diagnostic établi, le projet vise à développer une action permettant une évolution favorable des publics défavorisés, dans le domaine de la nutrition. Ceci implique d'effectuer des liens avec l'insertion sociale et professionnelle afin d'améliorer les conditions globales de vie.

Il s'agit de « plusieurs » projets dans la mesure où il s'agira de créer des actions sur des territoires différents en fonction des terrains à disposition et des partenaires locaux, qui pourraient avoir pour objectifs :

- Utiliser du foncier existant d'institutions ou de structures pour créer des actions solidaires au bénéfice des plus démunis ;
- Faire fructifier ce foncier via du maraichage ;
- Créer à partir des légumes/fruits des actions éducatives de nutrition à destination des publics en précarité ;
- Créer ou soutenir parallèlement de l'insertion sociale ou professionnelle ;
- Créer ou soutenir du lien social ;
- Sensibiliser au respect de l'environnement via un rapprochement avec la nature.

Chaque projet se construit en 3 étapes :

- Définition du projet et diagnostic du territoire pressenti : recensement des actions de maraichage existantes, des terrains, vergers ou surfaces agricoles disponibles, témoignages d'expériences ayant fonctionné ou fonctionnant ;
- Recherche et structuration du partenariat local ;
- Création d'équipes locales d'animation et de suivi du projet.

*Date de mise en place de l'action :*

A partir de 2019

*Durée de l'action :*

2019-2023.

*Partenaires et co-financeurs :*

Pour l'action « Osons jardiner » (Eurométropole Nord) : commune de Bischheim, structures d'accueil de jour, résidences sociales, associations caritatives. Le projet est porté par le chantier d'insertion Les Jardins de la Montagne Verte (avec cofinancement FSE).

Pour l'action du territoire Eurométropole Sud : commune d'Ostwald.

Pour l'action du territoire Centre Alsace : association sur l'environnement, lycée professionnel agricole, association de prévention spécialisée, Communauté de communes du canton d'Erstein, mission locale. Le projet est porté par le chantier d'insertion Les Jardins de la Montagne Verte (avec cofinancement FSE).

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
<p><u>Pour le 68 :</u> Subvention(s) à attribuer pour le déploiement de nouvelles initiatives après une phase d'ingénierie de projet (diagnostic des sols sur des terrains pressentis, recensement des besoins des territoires, consolidation du partenariat local...).</p>	<b>10 000 €</b>
<p><u>Pour le 67 :</u> - 20 000 € pour l'action « Osons jardiner » (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte) ;</p>	

- 20 000 € pour les jardins d'Ostwald et Erstein (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte)	
--	--

<b>Part État : 5 000 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 10 000 €</b>
<b>Part CeA : 5 000 €</b>	

*Objectifs et progression :*

Indicateurs	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
<i>« Osons jardiner » - EMS Nord</i>					
Nombre de personnes bénéficiant de l'action	12 en matière d'insertion  12 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion  10 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion  10 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	ND	ND
Nombre de kilos de produits issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité	350	200 KG (exploitation modérée du terrain eu égard aux périodes de confinement, la majorité des jardiniers ayant été hors activité quelques semaines au printemps)	200 KG (problème de gel du mois d'avril ayant freiné les récoltes)	ND	ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination des mères et de leurs enfants, utilisant le support des produits issus du jardinage	3	Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'actions collectives	Bilans de santé en lien avec la MGEN et suivi par l'équipe mobile santé précarité.  Ateliers sur la gestion du budget en	ND	ND

			partenariat avec CRESUS.		
Nombre d'ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure éducative	1	Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'actions éducatives	/	ND	ND
Liens tissés avec des associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	2	2 (une épicerie sociale ainsi que les Restos du Cœur)	Liens fluides	ND	ND
<i>Jardins d'Ostwald et d'Erstein</i>					
Nombre de personnes bénéficiant de l'action	/	/	/		ND
Nombre de kilos de produits issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité	/	/	/		ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination des mères et de leurs enfants, utilisant le support des produits issus du jardinage	/	/	/		ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure éducative	/	/	/		ND
Liens tissés avec des associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	/	/	/		ND

## Fiche 33 : Enfants exposés aux violences intrafamiliales

Action d'initiative

*Lien avec la stratégie pauvreté* : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.

### *Description de l'action :*

Action innovante visant à conduire une politique publique de prévention des troubles post-traumatiques au bénéfice des enfants exposés aux violences intrafamiliales pour leur garantir les mêmes droits et la prise en charge adaptée nécessaire à leur épanouissement, leur intégrité et leur sécurité.

### **Contextualisation :**

La violence au sein du couple concerne tous les âges de la vie et tous les milieux sociaux et culturels. En France, une femme sur 10 est victime de violence au sein du couple et, tous les 2 jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. A ces chiffres préoccupants, il convient d'ajouter ceux des autres victimes des violences conjugales à savoir les enfants. Près de 400 000 enfants en seraient victimes. Les recherches récentes montrent les effets souvent considérables sur les enfants, qui amènent aujourd'hui à considérer les violences dans le couple comme une forme de maltraitance pour les enfants.

### **L'enfant exposé aux violences dans le couple est un enfant à risque...**

Récurrentes et cumulatives, les violences au sein du couple s'aggravent et s'accroissent dans le temps. Ces violences ne sont pas une histoire de simples passages à l'acte violents isolés, c'est au contraire un contexte de danger permanent autant pour l'enfant que pour sa mère. Les actes de violence ne sont que la partie visible de l'iceberg. Le climat de peur et de terreur affecte l'enfant dans sa construction, son épanouissement et son développement. La minimisation, le déni de la violence, la disqualification de la figure maternelle, la loi du silence, font partie des comportements émotionnellement maltraitants et insécurisants pour l'enfant.

**... il faut que l'enfant soit mieux protégé et qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire**

### **La prise en charge des enfants victimes de violences conjugales : un véritable enjeu de santé publique qui mérite toute notre attention**

Le retentissement à court, moyen et long terme des violences au sein du couple est maintenant bien connu sur l'enfant. Les conséquences sont multiples : psychologiques, physiques et sociales.

### **Les interventions actuelles de la Collectivité européenne d'Alsace dans les situations des enfants exposés**

Aux côtés de la justice et des partenaires, la Collectivité est fortement impliquée dans le cadre de ses compétences de protection de l'enfance, avec les interventions de ses services sociaux et médico-sociaux, de PMI, d'Aide Sociale à l'Enfance, sa participation au dispositif des intervenants sociaux en

gendarmerie, ses signalements à la CRIP, à la justice, son soutien financier aux associations et sa participation dans les instances et commissions départementales.

Elle travaille en étroite articulation et complémentarité avec les Déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sur des thématiques communes (les violences chez les femmes en situation de handicap, la prostitution des mineurs et de la population estudiantine...), la connaissance et mobilisation du réseau partenarial, la co-construction et l'animation de journées d'information et de sensibilisation, l'information réciproque ... et l'évaluation des besoins. A ce titre, le périmètre de l'appel à projet « Enfants exposés aux violences intrafamiliales » de la CeA a été défini après évaluation conjointe des besoins non couverts.

**L'appel à projet « Enfants exposés aux violences intrafamiliales » est un levier supplémentaire pour la prise en charge des enfants**

Le sujet des enfants exposés aux violences intrafamiliales est important humainement et politiquement. La crise sanitaire et le confinement ont accentué d'ailleurs les climats de tensions intrafamiliales. Cependant, les prises en charge psychologiques des enfants restent problématiques et se sont accentués à la fois dans les délais et dans les durées des prises en charge depuis la crise sanitaire. La prise en charge des impacts de la violence sur les enfants doit se faire le plus rapidement possible. C'est à ce titre que cet appel à projet souhaite développer ou renforcer l'offre de service en accompagnement psychologique auprès des enfants exposés et/victimes de violences graves au sein du couple ou d'homicides. La gravité s'apprécie par la durée et l'intensité de la violence. Cet accompagnement psychologique devra être réalisé par un psychologue formé à l'aide aux victimes mais surtout et, avant tout, à la prise en charge du syndrome psycho traumatique des impacts de la violence sur l'enfant. Il pourra revêtir des formes singulières ou complémentaires par des séances individuelles et/ou des groupes de parole.

*Date de mise en place de l'action :*

- 2<sup>ème</sup> semestre 2022 : élaboration et validation de l'appel à projets,
- Démarrage de l'action au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

*Durée de l'action :*

Durée indéterminée.

*Partenaires et co-financeurs :*

CeA, Etat.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

<b>BUDGET</b>
---------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet alsacien : 120 000€ (paiement des prestataires des mesures de soutien psychologique)</li> <li>- Valorisation poste de chef de projet à la DASP : 4 000€ (10%)</li> </ul> <p><i>La répartition détaillée par territoire n'est à ce stade pas évaluable. Elle sera dépendante des offres retenues début 2023. Une équité territoriale sera bien entendue recherchée.</i></p>	<b>0 €</b>
--	------------

Part État : 0 €	<b>BUDGET GLOBAL : 0 €</b>
Part CeA : 0 €	

*Objectifs et progression :*

Indicateur	Résultat atteint en 2023	Résultat atteint en 2024	Résultat attendu en 2025
Nombre de structures retenues	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>
	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>
Nombre d'enfants différents bénéficiant des séances	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>
	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>
Nombre total de séances dispensées	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>
	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>

## Fiche 34 : Parentalité

### Action d'initiative

*Lien avec la stratégie pauvreté* : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.

#### *Description de l'action* :

418 218 enfants de 0 à 18 ans vivent en Alsace dans une famille sous le seuil de pauvreté, qui accélère leur situation d'isolement. Parmi eux également, des parents d'enfants en situation de handicap qui ne peuvent reprendre un travail faute d'accès effectif et durable de leur enfant dans les structures de vie et d'accueil habituel. Le diagnostic du schéma autonomie a rappelé que près d'une famille sur trois dont l'enfant présente un handicap vit sous le seuil de bas revenu. Aussi la Collectivité souhaite s'engager davantage pour tenter de remédier concrètement à leurs diverses situations en :

Contribuant à une meilleure couverture des territoires en offre d'accompagnement des parents, partant des constats que :

- tout parent peut rencontrer des questionnements concernant l'éducation de son enfant à tous les âges et peut rechercher un appui pour répondre à ses besoins ;
- des ressources existent, mais leur accès et l'accompagnement vers elles reste à soutenir ;
- tous les territoires ne sont pas couverts par des lieux ressources ou une offre de services de proximité suffisante.

Pour 2020, la perspective choisie consistait à soutenir la création de lieux d'accueil parent-enfant (LAEP) sur des territoires prioritaires au travers d'un appel à projet conjoint porté par le Département et la CAF depuis octobre 2019. Cet objectif de soutien à la parentalité annoncé dans la démarche de lancement du plan pauvreté précarité a eu un réel effet levier auprès des communautés de communes. Sept projets avaient été déposés au 31 décembre 2019 sur sept communautés de communes de l'ensemble du Département, dont deux quartiers propriétaires (EMS-Schiltigheim et Saverne) et l'un en veille active (CAH Haguenau-Kaltenhouse).

Des projets complémentaires, dont certains en itinérance étaient également à l'étude en 2020 pour un déploiement en 2020-2021. La crise sanitaire a ralenti leur pleine activité, et nécessite d'être soutenu cette année encore

Pour 2021, la collectivité européenne d'Alsace souhaite soutenir les actions qui visent à soutenir les parents d'enfants en situation de handicap afin de lever les freins qui subsistent à leur accueil effectif et durable dans les lieux de vie habituel, de la petite enfance et du loisir ; ainsi un certain nombre de parents pourront rompre leur isolement, être soutenu et pouvoir envisager une recherche ou reprise d'emploi également.

#### *Date de mise en place de l'action* :

Décembre 2019-Janvier 2020.

*Durée de l'action :*

Action récurrente, sans date de fin.

*Partenaires et co-financeurs :*

CAF, communautés de communes, communes.

*Budget détaillé sur le second semestre 2023 :*

BUDGET	
<p><u>Pour le 68:</u>            Valorisation :            Enfance Plurielle (<b>33 750 €/ an</b>)            Foyer Club 68 (<b>8 000 €/ an</b>)</p> <p>Nouvelles dépenses :            Secours populaire (<b>10 000 €/ an</b>)            AGF (<b>4 000 €/ an</b>)</p>	<b>74 454 €</b>
<p><u>Pour le 67 :</u>            Valorisation :            * Les jeux du chat noir (<b>10 000 €/ an</b>)            * La Maisonnée (<b>3 000 €/ an</b>)            * UDAF67 REAP (<b>1 000 €/ an</b>)            * RESCIF consultation familiale soutien à la parentalité (<b>8 658 €/ an</b>)</p> <p>Nouvelles dépenses :            * AID (<b>35 000 €/ an</b>)            * APEDI équipe mobile (<b>15 500 €/ an</b>)            * Poisson Plume (<b>13 000 €/ an</b>)            * CSC Sarre-Union (<b>7 000 €/ an</b>)</p>	

Part État : 37 227 €	<b>BUDGET GLOBAL : 74 454 €</b>
Part CeA : 37 227 €	

*Objectifs et progression :*

Indicateur	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
Nombre d'actions parentalité déployées	<p><u>Pour le 68 :</u> Projet non déployé</p> <p><u>Pour le 67 :</u> L'Atelier du Poisson Plume a réalisé : 88 passages pendant la crise sanitaire, 387 en 2021</p> <p>APEDI : ingénierie de projet,</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> Projet non déployé au 1<sup>er</sup> semestre</p> <p><u>Pour le 67 :</u> <i>Remontées des structures partiellement disponibles</i></p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 2</p> <p><u>Pour le 67 :</u> - Atelier du Poisson Plume - Équipe mobile de l'APEDI : 998 heures</p>

	recrutement, mise en place des équipes et communication	- 475 passages à l'Atelier du Poisson Plume (une centaine de parents ou grands-parents qui viennent en moyenne 4 fois avec leurs enfants ou petits-enfants)	d'intervention proposées.
Nombre d'ateliers	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> Equipe mobile a réalisé 181 heures auprès de 4 centres de loisirs	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre de jours d'ouverture	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> 19 familles qui ont bénéficié de 39 rencontres de parents solo mère mais également 14% de père.	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre de parents bénéficiaires de l'action	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND  <u>Pour le 67 :</u> ND

## Fiche 35 : Assurer la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Action d'initiative

*Lien avec la stratégie pauvreté* : Insertion et parcours des allocataires du RSA

### *Description de l'action* :

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa est une compétence des départements, rappelée par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il représente d'autre part une priorité dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Or la continuité de cet accompagnement conditionne la capacité des bénéficiaires à s'investir dans un parcours d'insertion social ou professionnel, qui aboutisse in fine à un retour à l'emploi ou à l'activité et à une sortie du dispositif.

Néanmoins, en raison de difficultés croissantes de recrutement dans l'ensemble du secteur social et d'un absentéisme croissant au sein des services de la Direction de l'Action Sociale de Proximité et de la Direction de l'Insertion par l'Activité et du Logement (congés maternité et parentaux, congés longue maladie, temps partiels thérapeutiques ou même vacances de postes), 11% du volume des postes n'est actuellement pas pourvu, soit un total de jours d'absences rapporté en ETP qui représente à lui seul 40 ETP de travailleurs sociaux et 16,5 ETP de secrétaires médico-sociales, dont certains sont des postes spécialisés, exclusivement fléchés sur l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et l'insertion des publics.

Si le recrutement d'agents contractuels est privilégié pour ces types d'absences, il comporte des limites : difficultés de recrutement en augmentation, temps de remplacement inférieurs aux temps d'absences réels, nécessité de former les agents et donc de mobiliser les équipes en place déjà fragilisées par ailleurs. C'est pourquoi la Direction Générale Adjointe des Solidarités dispose d'une équipe de remplacement répartie en 28 postes : travailleurs sociaux, secrétaires médico-sociales, un cadre, qui interviennent auprès de certaines directions en remplacement des professionnels absents.

L'existence de ces remplacements permet de ne pas mettre en péril la qualité du service rendu aux usagers, en particulier pour les bénéficiaires du rSa qui nécessitent un accompagnement resserré pour favoriser l'investissement des personnes concernées et permettre un retour à l'activité qui soit le plus rapide possible. Par ailleurs, les équipes qui interviennent autour de la thématique de l'insertion sont actrices à part entière de l'accompagnement global et en tant que telles, pleinement engagées dans la garantie d'activité.

C'est pourquoi la Collectivité entend dédier à minima 2 ETP de travailleurs sociaux de son équipe de remplacement à l'accompagnement exclusif des bénéficiaires du rSa, dans une logique de parcours sans couture qui permette de conserver un accompagnement efficace et personnalisé pour tous les bénéficiaires du rSa.

### *Date de mise en place de l'action* :

Année 2023.

*Durée de l'action :*

Durée indéterminée.

*Partenaires et co-financeurs :*

CeA, Etat.

*Budget détaillé sur 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
Action à périmètre alsacien dédiée au financement de 2 ETP de travailleurs sociaux.	<b>200 000 €</b>

Part État : 100 000 €	<b>BUDGET GLOBAL : 200 000 €</b>
Part CeA : 100 000 €	

*Objectifs et progression :*

Indicateur	Résultat atteint en 2023	Résultat atteint en 2024	Résultat attendu en 2025
Nombre de remplacements effectués	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND

*Bilan d'exécution pour la période 2022/2023 :*

Au 1<sup>er</sup> avril 2023, 38 ETP de travailleurs sociaux de la Direction de l'Action Sociale de Proximité sont vacants en cours de recrutement ou font l'objet de congés de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée ainsi que de temps partiels thérapeutiques. 2 ETP de travailleurs sociaux de la Direction Insertion par l'Activité et Logement sont également vacants, alors que ces deux directions se partagent l'accompagnement des bénéficiaires du rSa selon leurs problématiques identifiées. C'est ainsi un équivalent de 40 ETP qui sont aujourd'hui non couverts. 2 postes de travailleurs sociaux affectés à l'équipe de remplacement de la Direction Générale Adjointe sont centrés sur l'accompagnement exclusifs des bénéficiaires du rSa. Ils interviennent respectivement sur un poste de travailleur social spécialisé insertion, ainsi que sur un poste de conseiller territorial insertion.

*Perspectives futures de mise en œuvre :*

Poursuite des remplacements par l'équipe dédiée tout au long de l'année.

## Fiche 36 : Dispositif Premières Heures

Action d'initiative

*Thème de la contractualisation* : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

La stratégie insertion et emploi de la Collectivité européenne d'Alsace se structure autour de la simplification et de la dynamisation des parcours des bénéficiaires vers l'activité et l'emploi et leur mise en relation entre les allocataires et les entreprises du territoire alsacien. La collectivité travaille également à la levée des freins à l'emploi, à la valorisation des compétences des personnes accompagnées et à leur sortie de la précarité.

En 2009, sur le territoire parisien, le chantier d'insertion Emmaüs Défi met en place le programme Premières Heures. Il s'adresse aux personnes sans-abris afin de leur permettre de reprendre une activité rémunérée, de manière progressive et adaptée aux spécificités du public. En début de programme, ces personnes travaillent 4 heures par semaine, puis 8 heures. En fonction de leur évolution, elles sont amenées à travailler en chantier d'insertion lorsque le palier des 20 heures par semaine est franchi. En 2020, le bilan positif de cette action permet au programme d'être soutenu par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) et le Ministère des Solidarités et de la Santé à hauteur de 1,2 millions d'euros. L'objectif est d'essaimer, d'ici 2022, le programme Premières Heures sur une vingtaine de nouveaux territoires, à l'instar de l'Eurométropole de Strasbourg. L'Association Convergence France accompagne ce déploiement.

Le dispositif Premières Heures est soutenu par plusieurs collectivités et structures de l'insertion par l'activité économique. C'est un levier supplémentaire pour soutenir la synergie existante entre les acteurs : associations de lutte contre l'exclusion, chantiers d'insertion et un moyen de soutenir le travail social des opérateurs chargés de faciliter et de sécuriser le parcours de la personne accompagnée.

La CeA apporte son soutien à l'expérimentation du Dispositif Premières Heures. L'investissement de la collectivité s'inscrit dans une démarche de lutte contre l'isolement, la pauvreté monétaire, le mal-logement et pour l'accès aux droits et à l'emploi. Par le biais du dispositif, la CeA s'adapte aux modalités d'accompagnement et d'accueil spécifiques aux personnes ayant connues la rue.

En 2021, selon la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté chargée d'évaluer l'expérimentation, 70% des personnes entrées dans le dispositif sont à la rue ou ont des conditions d'hébergement précaires (hôtel, hébergement chez un tiers, structure médicalisée, prison, CHU). Finalement pour ce type de public, l'accès à un logement semi-durable, tel qu'une résidence sociale ou un logement de transition est limité (il ne concerne que 20% des personnes suivies), tandis que l'accès à un logement pérenne est inexistant.

**Public cible** : personnes en situation de rue, sans hébergement stable, pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés

*Description de l'action* :

Trois chantiers d'insertion ont été retenus afin d'assurer l'accompagnement de ce public et la mise en place d'activités adaptées :

- Emmaüs Mundo ; tri, distribution des dons dans le cadre d'une activité de solidarité à destination d'associations de lutte contre l'exclusion (vêtement, couverture, tente...)
- Les Jardins de la Montagne Verte ; travail en lien avec la Terre (restauration d'une serre, jardinage, semi, plantation, compostage...)
- J'Offre ; travail en lien avec le bâtiment et les espaces verts

En plus des chantiers d'insertion, un partenariat important a été noué avec des associations de lutte contre l'exclusion afin d'orienter les personnes, d'assurer un suivi et d'aider à stabiliser la situation.

Afin d'entrer dans ce programme d'insertion, il n'y a pas de sélection ou de prérequis. Les personnes suivies sont orientées par des travailleurs sociaux ou par des maraudeurs. L'accompagnement de ce public en difficulté se base sur le travail. La mission principale du programme est de remobiliser, dans une logique de « faire avec », dénuée de l'attente de productivité exprimée par les entreprises en milieu ordinaire. Afin d'adapter le rythme de la personne à sa charge de travail, l'évolution du salarié est régulièrement évaluée par un éducateur socio-professionnel du chantier d'insertion et par un travailleur social. Par ailleurs, le chantier d'insertion s'engage à recruter en priorité les personnes issues du programme en contrat à durée déterminée d'insertion ayant un logement stable.

Afin de faciliter la découverte du lieu d'activité et l'intégration des personnes, les chantiers d'insertion mettent en œuvre différents moyens permettant d'accompagner ce public. Emmaüs Mundo met par exemple à disposition des douches et un kit de tenue comprenant des vêtements et des chaussures.

*Date de mise en place de l'action :*

2021

*Durée de l'action :*

Indéterminée

*Partenaires et co-financeurs :*

Préfecture 67, CeA, Eurométropole de Strasbourg, DDETS 67, FAS, URSIEA, Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, Convergence France, chantiers d'insertion (Emmaüs Mundo, J'Offre, les Jardins de la Montagne Verte...)

*Budget détaillé sur 2023 :*

<b>BUDGET</b>	
Budget annuel pour l'année 2023 : 80 000 € de subvention, accordée à l'association Convergence France.	<b>80 000 €</b>

<b>Part État : 40 000 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL : 80 000 €</b>
<b>Part CeA : 40 000 €</b>	

*Objectifs et progression :*

<b>Indicateurs</b>	<b>Résultat en 2021</b>	<b>Résultat en 2022</b>	<b>Résultat attendu en 2023</b>
Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures	10	ND	ND
Durée moyenne des parcours (en mois)	4	ND	ND
Nombre de personnes en CDDI auprès du même ACI	5	ND	ND